



COMMISSION « DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES »

Réunion du 6 juin 2018

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION.....	2
LISTE DES PARTICIPANTS	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	5
AVIS ÉMIS EN COMMISSION	28
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	29
AVIS « 7BIS ».....	30
AVIS D'OPPORTUNITÉ	31

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

- 6 juin 2018 -

Président : Dominique LIBAULT, Vice-président du Haut Conseil du financement de la protection sociale

Rapporteure : Chantal CASES, Directrice des statistiques démographiques et sociales (Insee-DSDS)

Responsable de la commission : Yara MAKDESSI (01 87 69 57 10)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction.....	5
Présentation du bilan du moyen terme 2014-2018	5
Rubrique 1 : Population	6
Rubrique 2 : Logement	6
Rubrique 3 : Conditions de vie, revenus, vie sociale	7
Rubrique 4 : Sujets transversaux	7
Le mal-logement et l'avenir du système d'information sur le logement	10
État des lieux sur les statistiques du mal-logement	10
Les données sur les personnes sans domicile fixe	11
Les données auprès des établissements sociaux et le répertoire Finess.....	13
Questions de la salle	14
Éléments sur l'avenir du système d'information sur le logement	16
Rapport de l'Onpes 2018 : les apports des données qualitatives	17
Débat avec la salle	20
Proposition d'avis	21
Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes statistiques	23
Enquête Nationale Logement	23
Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants, Elipa	24
Enquête SRCV, module secondaire 2019 sur la transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux	26
Demande d'avis 7 bis	27
Conclusion.....	27

Liste des participants

ADAM	Lorraine	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
AFSA	Cédric	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
ALBOUY	Valérie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
ALDEGHI	Isa	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC)
AMIEL	Marie-Hélène	Ministère de l'Intérieur - Département des statistiques, des études et de la documentation
ANXIONNAZ	Isabelle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
ARSAC	Denis	Ministère de la Cohésion des territoires
AUNAY	Thyphaine	Ministère de l'Intérieur - Département des statistiques, des études et de la documentation
BELLER	Catherine	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
BOUTIERE	Fabienne	Electricité de France (EdF)
BOUVIER	Gérard	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
CABANNES	Pierre-Yves	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
CASES	Chantal	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
CAVAILHES	Jean	Institut national de la recherche agronomique (INRA) - Centre d'Économie et de Sociologie Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux (CESAER)
CLÉMENT	Nicolas	Collectif les Morts de la Rue
CORÉ	Françoise	ATD Quart Monde
de la RIVIÈRE	Stanislas	Ministère de l'Economie et des finances - Direction générale du trésor (DGT)
DOMERGUE	Manuel	Fondation Abbé Pierre
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DUFOUR	Camille	Ministère de la Cohésion des territoires
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure
ECHEGU	Opale	Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES)
FENDRICH	Yannick	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
FORGEOT	Gérard	Ministère de l'Economie et des finances - Direction générale des finances publiques (DGFIP)
FRIGGIT	Jacques	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Conseil général environnement et développement durable
GARDELLA	Edouard	Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES)
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique (ASP)
GODEFROY	Pascal	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
HERBET	Jean-Baptiste	Ministère de l'Intérieur - Département des statistiques, des études et de la documentation

HOURIEZ	Guillaume	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
JAMET-FRANK	Marie-Laurence	Université Paris 13
JEANTHEAU	Jean-Pierre	Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)
JUGNOT	Stéphane	Institut de recherches économiques et sociales (IRES)
LE JEANNIC	Thomas	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
LE MINEZ	Sylvie	Haut conseil du financement de la protection sociale
LELIÉVRE	Michèle	Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES)
LIBAULT	Dominique	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la sécurité sociale (DSS)
MAKDESSI	Yara	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MAUREL	Françoise	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
MENANTEAU	Mathilde	Union sociale pour l'habitat
MERTINY	Peggy	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
MOREAU	Sylvain	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
PAVARD	Clément	Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL)
PIERRE-MARIE	Emmanuelle	Atelier parisien d'urbanisme (APUR)
PONCET	Hélène	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
PONTIÉ	Lise	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
POULIQUEN	Erwan	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Division logement
RICHARD	Mélanie	Agence nationale de l'habitat (ANAH)
ROUGERIE	Catherine	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
ROUX	Valérie	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
SALA	Marie	Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
SALES	Claude	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP)
SEGOL	Emilie	Observatoire du Samu social de Paris
SOLARD	Gwennaél	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
SUJOBERT	Bernard	Confédération générale du travail (CGT)
THÉLOT	Hélène	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)

La séance est ouverte à 14 heures 40, sous la présidence de Dominique LIBAULT.

Introduction

Dominique LIBAULT

Bonjour à tous. Après une présentation du bilan du moyen terme, le thème central sera le mal-logement et l'avenir du système d'information sur le logement. Nous examinerons ensuite plusieurs projets d'enquêtes statistiques pour avis d'opportunité. Je tiens à saluer le Président du Cnis, qui nous fait l'honneur d'être parmi nous.

Le mal-logement a été choisi comme thème, car son importance n'échappe à personne et ce sera également l'occasion d'effectuer un point d'étape suite au travail réalisé par le groupe de travail du Cnis en 2011 sous la présidence de Marie-Thérèse Join-Lambert.

Présentation du bilan du moyen terme 2014-2018

Cédric AFSA, Cnis

Je suis chargé de piloter les travaux de préparation du prochain moyen terme 2019-2023. Je rappellerai en quoi consiste ces travaux de préparation, avant de présenter le bilan du moyen terme 2014-2018, puis j'évoquerai quelques pistes pour le suivant.

Trois phases de préparation peuvent être distinguées :

- faire le bilan des avis de moyen terme adoptés en janvier 2014 ;
- recueillir les besoins et attentes des utilisateurs ;
- rédiger les avis du nouveau moyen terme 2019-2023.

Dresser le bilan consiste à mettre en évidence les avancées réalisées, mais également à identifier les besoins non couverts ou insuffisamment couverts.

Le bilan du moyen terme 2014-2018 s'appuie sur :

- les avis pris par la Commission au cours de ses réunions entre 2014 et 2017 (en référence aux avis de moyen terme adoptés) ;
- les bilans des producteurs du Service Statistique Public (SSP) et des organismes hors SSP depuis 2014 ;
- des consultations des présidents et rapporteurs des commissions, au cours desquelles des questions sur le fonctionnement du Cnis ont été abordées.

Le recueil des besoins ou des attentes s'effectue par voie de consultation des présidents et rapporteurs des différentes commissions, des membres du bureau du Cnis, des « contacts » du Cnis (environ 3 500 personnes qui reçoivent la lettre d'actualité) et d'autres personnes, *via* un questionnaire en ligne sur le site du Cnis. Cette fonctionnalité a été ouverte grâce à la refonte de notre site Internet. Je vous invite chaleureusement à participer à cette consultation. Une rencontre sur les enjeux des nouvelles sources de données est par ailleurs programmée le 2 juillet prochain.

Les avis du prochain moyen terme seront l'aboutissement de :

- la prise en compte « raisonnée » des besoins exprimés ;
- leur formalisation en propositions d'avis discutées lors des commissions d'automne ;
- leur adoption par l'Assemblée plénière du Cnis en janvier 2019.

La séance d'aujourd'hui vise à présenter les éléments de bilan du moyen terme 2014-2018, ainsi qu'à réaliser une première expression des besoins pour 2019-2023, notamment ceux qui n'auraient pas été suffisamment traités au cours du moyen terme 2014-2018, à reconduire les besoins permanents et à introduire de nouveaux besoins. Des échanges seront engagés sur l'ensemble de ces sujets.

Formellement, 11 avis de moyen terme ont été adoptés en janvier 2014. Ils sont regroupés en 4 rubriques :

- Population (3 avis) ;
- Logement (3 avis) ;
- Conditions de vie, revenus, vie sociale (2 avis) ;
- Sujets transversaux (3 avis).

Rubrique 1 : Population

Le premier avis portait sur la composition des ménages. Il était demandé une connaissance plus fine des liens entre les membres du ménage. La refonte de la feuille du recensement de la population (RP) y a répondu. Des statistiques plus détaillées avaient également été demandées sur les séparations. Un groupe de travail sur les ruptures familiales et leurs conséquences a été mis en place sous la responsabilité de Claude Thélot. Un rapport a été présenté en 2016 et un groupe de producteurs a été constitué sous la présidence de la Drees, de l'Insee et de la Cnaf. Les dispositifs d'observation sont nombreux (déclarations fiscales 2042, Echantillon démographique permanent EDP, enquête sur les parcours individuels et conjugaux, cohorte Elfe). Les publications sont également importantes : quatre dossiers dans *Insee-Références*, plusieurs *Insee Première*, plusieurs *Population et Sociétés*.

L'avis 2 traitait du développement d'informations territoriales sur des populations spécifiques. Sur la petite enfance, plusieurs sources de données ont été exploitées : l'enquête Aide sociale de la Drees auprès des conseils départementaux, les données Pajemploi de l'Acoss et la cohorte Elfe sur les parcours avant 3 ans. Les publications ont, là encore, été nombreuses : *Etudes et Résultats* Drees (rémunération et temps de travail des assistantes maternelles, par bassin de vie), *Politiques sociales et familiales* (Cnaf), *Acoss-Stat*, *Revue française des affaires sociales* (RFAS, Drees).

Du côté des personnes âgées et / ou en situation de handicap ou de perte d'autonomie, les dispositifs d'observation de la Drees ont été utilisés, donnant lieu à des publications et des données ouvertes diffusées sur le site data.drees.

L'avis 3 avait pour objet le développement de statistiques sur l'émigration-immigration (caractéristiques des nouveaux arrivants et trajectoires des immigrants). Plusieurs dispositifs d'observation doivent être cités : base Saphir, EDP (Insee), Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants Elipa (Dsed), application AGDREF, Enquête Trajectoires et Origines (Ined). Les publications ont été nombreuses : *Population et Sociétés*, *Informations migrations* et *Insee-Analyse* en 2015. Il n'y a toutefois pas de source statistique sur la présence française à l'étranger.

Rubrique 2 : Logement

L'avis 4 visait à obtenir des statistiques sur le marché du logement, notamment sur les prix et loyers et les prix des terrains. L'Insee publie trimestriellement depuis 2013 l'indice du prix des logements et, s'agissant de l'indice des loyers, une publication trimestrielle est prévue à compter de 2019. Les enquêtes du Sdes sur le prix des terrains et du bâti fournissent des résultats au niveau départemental. Le Sdes souhaiterait passer par les observatoires locaux afin d'obtenir des données plus fines.

Il était également demandé d'évaluer le nombre de logements vacants. Des statistiques annuelles sur le taux de vacance de logements par commune sont disponibles (RP et Fichier des logements communaux). L'exploitation de l'enquête Logement permet quant à elle de connaître les raisons de la vacance.

Enfin, il était demandé d'améliorer la connaissance des bailleurs privés et des loueurs professionnels. Là encore, l'enquête Logement permet d'obtenir des éléments d'information.

L'avis 5 soulignait l'importance de la statistique sur la qualité des logements et sur les disparités des conditions de logement. Plusieurs enquêtes sont disponibles : RP, Enquête Logement, Enquête Sans-domicile, EDP (trajectoires résidentielles), SRCV, Phebus, Filocom, RPLS. Plusieurs publications sont à citer, notamment l'édition 2017 d'Insee Références sur les conditions de logement. L'avis comprenait une demande de pérennisation de l'Enquête Logement afin de disposer de résultats à un rythme quinquennal.

L'avis 6 avait trait à l'accès aux données et aux indicateurs clés. Il s'agissait de dresser un état des lieux sur les deux rapports récents Logement, le rapport Vorms et le rapport Join-Lambert. Le rapport Vorms a été repris par le rapport IG Insee et CGEDD. L'objectif était également de mettre à disposition et de documenter les données et les indicateurs. Les travaux visant la mise à disposition d'indicateurs au niveau communal se poursuivent. L'accès aux données détaillées pose toutefois le problème du secret statistique.

Rubrique 3 : Conditions de vie, revenus, vie sociale

L'avis 7 portait sur le bien-être, le niveau de vie et la pauvreté. Il préconisait d'obtenir des mesures précoces de la pauvreté, ainsi que d'adopter une approche longitudinale. Un *Insee Références* doit être publié sur l'évolution de la pauvreté depuis 1970. La cohorte Elfe permet également d'obtenir des éléments sur ce sujet. Il était également demandé une observation régulière des inégalités : revenus, consommation, épargne par catégorie de ménages, poids du logement dans le budget (Insee Références 2017 Economie française et Enquête SRCV). Cet avis préconisait par ailleurs une meilleure mesure des dimensions de la qualité de vie. Des fiches dans *France Portrait social*, les tableaux détaillés *Insee Références 2017* Satisfaction dans la vie (enquête SRCV) et un *Insee Focus* à paraître sur le bien-être peuvent, à cet égard, être cités. L'Ined a par ailleurs produit une enquête sur les violences et rapports de genre et un document de travail a été établi sur les violences sexuelles. Enfin, cet avis préconisait de suivre les recommandations du rapport « Niveaux de vie et inégalités sociales » de Jacques Freyssinet. Une clause de revoyure en 2018 avait été prévue.

L'avis 8 avait trait à la vie sociale et aux pratiques sociales, et notamment aux pratiques et acteurs de la vie associative. L'enquête Associations 2014 Insee-DSE a produit un *Insee Références* en octobre 2016. Un *Insee Première* a par ailleurs porté en 2016 sur « 30 ans de vie associative », en exploitant les enquêtes SRCV et EPCV. Une fiche « activités personnelles » est régulièrement insérée dans *France Portrait social*. Concernant le rôle du numérique dans les pratiques sociales, l'enquête TIC Insee-DSE porte sur certaines pratiques. Quant à l'observation des pratiques culturelles, peuvent être citées l'enquête décennale du SSM-Culture sur les pratiques culturelles, les articles dans *Culture Etudes*, ainsi que la cohorte Elfe.

Rubrique 4 : Sujets transversaux

L'avis 9 portait sur les statistiques de prix, c'est-à-dire l'utilisation des « données de caisse ». Plusieurs actions ont été menées. Une simulation en grandeur réelle est prévue en 2019, pour aboutir à une production de l'indice des prix à la consommation (des produits alimentaires et d'hygiène beauté en hyper et super) à compter de 2020.

L'avis 10 visait à suivre la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur l'évolution du questionnaire dans le cadre du recensement de la population. Des modalités nouvelles (vélo comme moyen de transport, PACS comme situation conjugale...) ont été introduites. La refonte de la feuille de logement permet par ailleurs d'obtenir une connaissance beaucoup plus fine de la composition des ménages.

L'avis 11 portait sur les nomenclatures sociales. La nomenclature européenne ESEG a été finalisée. Un groupe de travail a été lancé sur l'évolution de la nomenclature des professions et catégories sociales (PCS).

En conclusion, les avancées sont substantielles et peu de besoins restent insatisfaits. Les sources de données sont nombreuses, y compris longitudinales. Davantage de données locales ont été produites, généralement au niveau départemental. La prégnance des groupes de travail doit également être soulignée, avec des rapports de référence, structurant ou organisant à la fois la demande et les réponses apportées.

Pour réfléchir sur les sujets à inscrire au prochain moyen terme, il convient en premier lieu de tirer les leçons du moyen terme 2014-2018 en se penchant sur le périmètre de la Commission et en s'interrogeant sur la reconduite des demandes insatisfaites. Il faut également lister les besoins à satisfaire sur les cinq années à venir, en identifiant les sujets ou thèmes « structurants » à poursuivre, ainsi que les nouveaux besoins.

Plusieurs points d'organisation ou de fonctionnement doivent être débattus. Le premier est le problème de répartition des sujets entre les commissions, par exemple sur le thème des personnes âgées, entre DQS et Serpu. De la même façon, les trois avis transversaux affectés à DQS ont été traités ou pris en charge par d'autres commissions. Une attention doit par ailleurs être portée au suivi des recommandations des rapports issus des groupes de travail, ainsi qu'à la concision des avis.

Les sources sont nombreuses, mais un problème de lisibilité se pose. L'offre du SSP doit ainsi être améliorée, avec une meilleure présentation des sources. Les statistiques locales se sont par ailleurs

développées, mais la « granularité » reste parfois insuffisante. A cet égard, trois difficultés sont repérées : respect du secret statistique, robustesse des résultats, accès aux données hors SSP.

Enfin, plusieurs thèmes ou sujets doivent être développés :

- l'exploitation des nouvelles sources de données ;
- les comparaisons internationales ;
- les flux migratoires (rappel : pas de source sur la présence française à l'étranger) ;
- les différences ou inégalités entre les femmes et les hommes (enquête Emploi du temps, et question des stéréotypes) ;
- la connaissance des personnes « à risque » (de connaître la pauvreté, durablement ou non) ;
- l'impact du numérique sur la vie sociale ;
- le dispositif d'observation du mal-logement.

Je vous invite à consulter le site du Cnis si vous souhaitez plus d'informations, et à répondre au questionnaire, qui se trouve sous l'onglet « Actualités ».

Dominique LIBAULT

Merci. A mon sens, le périmètre des différentes commissions mérite encore réflexion.

Bernard SUJOBERT, CGT

La clause de revoyure du rapport sur les Inégalités sociales rédigé il y a une dizaine d'années doit être rappelée. Une révolution culturelle s'est déroulée avec la publication de résultats concernant les très hauts revenus, alors que les données ne concernaient que les déciles il y a encore quelques années. Un point doit toutefois de nouveau être effectué sur les possibilités et les besoins nouveaux en matière d'inégalités, notamment de revenus et niveaux de vie qui constituaient l'objet du groupe de travail du Cnis en 2006.

Vous avez évoqué le thème de l'indice des prix et des données de caisse. *Quid* des autres prix, notamment ceux liés au développement de l'économie numérique ? La volatilité a-t-elle une incidence ?

Françoise CORÉ, ATD Quart Monde

ATD Quart-Monde a participé au groupe de travail sur les indicateurs de suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable en France. Une liste de 100 indicateurs disponibles reposant sur des données fiables sera prochainement adoptée. Conjointement, 50 indicateurs actuellement non disponibles ont été identifiés. Les recommandations portant sur ces 50 indicateurs seront-elles prises en compte dans les orientations de moyen terme, sachant que la liste d'indicateurs, que ce soit celle de l'ONU ou des différents pays, doit être révisée à échéance régulière ?

Denis ARSAC, DHUP, ministère de la Cohésion des territoires

La DHUP et l'ANAH avaient demandé l'introduction d'une question sur la qualité du logement dans le questionnaire de recensement. Le Cnis avait émis un avis favorable, mais aucune suite n'a été donnée à ce stade.

Cédric AFSA

Les éléments sur les très hauts revenus montrent tous les progrès de la statistique publique, qui bénéficie de plus en plus des sources administratives. Les sources ne couvrent en revanche pas toujours les très bas revenus.

L'impact du numérique, notamment sur les prix, constitue un sujet majeur du prochain moyen terme. Des éléments ont déjà été présentés lors du colloque sur l'économie numérique. Une présentation sur la collecte des prix sera prévue lors de la Rencontre du 2 juillet.

Le groupe de travail sur les Objectifs de développement durable visait à décliner pour la France un certain nombre d'indicateurs de l'ONU. Une centaine d'indicateurs ont été retenus. Une cinquantaine d'autres ont également été identifiés. Le moyen terme examinera ces derniers indicateurs, en particulier les indicateurs

transversaux. Les recommandations de ce groupe de travail, comme celles du rapport Gazier sur la diversité des formes d'emploi, devront en tout cas faire partie de nos réflexions.

Concernant le recensement de la population, je n'ai pas de réponse à vous apporter.

Chantal CASES, Insee

Sur le recensement de la population, un important travail a été mené sur l'amélioration de la feuille de logement en matière de famille. Des évolutions sont éventuellement possibles, mais les nouveautés doivent, en premier lieu, être intégrées et exploitées. Il faudra sans doute mettre à jour le questionnaire de recensement en examinant le sujet des intervalles entre les rapports, d'autant plus qu'une réflexion est engagée au niveau d'Eurostat sur les préconisations des futurs cycles de recensement à partir de 2021.

Valérie ROUX, Insee

Le rapport sur l'évolution du questionnaire du recensement avait été présenté au Comité de Direction de l'Insee, qui avait arrêté les changements prioritaires (diplôme, situation conjugale, vélo comme moyen de transport, liens familiaux au sein de la feuille de logement). Pour pouvoir ajouter de nouvelles questions, il faut en supprimer, afin de rester sur un format de 4 pages pour la feuille de logement. Le fait que la moitié des personnes répondent au recensement par Internet devra par ailleurs être intégré.

Chantal CASES

Concernant l'indice des prix, ce sujet a été évoqué dans le cadre du récent séminaire du Cnis et le sera dans le prochain. Je rappelle qu'un important travail est mené au niveau international.

Patrice Duran, Président du Cnis

Nous nous inscrivons dans une logique de problème, et non plus de produit. Le logement est de ce point de vue un bel exemple. Ce n'est pas un hasard si nous sommes passés historiquement d'une politique du logement à une politique de l'habitat telle qu'on l'a appelée en France. Si le logement est un produit, l'habitat est un problème qui recouvre la fourniture de logement, l'accès aux services publics, le transport, l'éducatons, l'intégration, etc. et donc susceptible d'analyses multi-niveaux tant pour des questions de financement que d'aménagement du territoire. Il est évident à partir de là que la politique de l'habitat est une politique nécessairement partenariale mettant en jeu des modes de coordination complexes. C'est bien de telles situations qui militent pour le développement des inter-commissions qui pourraient éventuellement être mises en place afin de répondre aux problématiques élargies qu'appellent la gestion de tels problèmes publics.

S'agissant de la question du logement, il faut absolument pouvoir progresser sur les comparaisons internationales dans un contexte où la *housing policy* est une politique fondamentale. Une harmonisation s'impose d'ailleurs également avec le groupe de travail sur les objectifs de développement durable.

Dominique LIBAULT

Merci à tous.

Cédric AFSA

La prochaine commission d'automne reviendra sur le prochain moyen terme.

Le mal-logement et l'avenir du système d'information sur le logement

État des lieux sur les statistiques du mal-logement

Catherine ROUGERIE, Insee

Je suis responsable de la Division Logement, qui est notamment en charge de l'enquête Logement, et j'avais été l'une des trois rapporteurs du rapport de 2011 sur le mal-logement conduit sous la responsabilité de Marie-Thérèse Join-Lambert.

Un groupe de travail (GT) du CNIS 1993-1996 avait été dédié à la connaissance des sans-abri. Ses travaux ont conduit à la mise en place des enquêtes « Sans-domicile » et ont préconisé une approche des situations de logement en dimensions (type d'habitat, statut d'occupation, qualité du logement, précarité ou stabilité des situations de logement). Après des enquêtes pilotes dans les années 1990, la première enquête sur les sans-domicile a été menée en 2001.

Le GT du CNIS de 2010-2011 sur le mal-logement avait confirmé la nécessité de raisonner en dimensions et recommandé d'explorer l'environnement du logement et la comparaison du logement et du ménage (par exemple sa capacité à assumer le logement en termes de coût). Plusieurs recommandations avaient été émises :

- axe 1 : préciser les concepts et les définitions ;
- axe 2 : faire évoluer les sources statistiques ;
- axe 3 : faire des enquêtes qualitatives pour préciser les besoins de statistique.

S'agissant de l'axe 3, le groupe de travail constatait des difficultés à constituer des dispositifs statistiques sur certaines situations et préconisait des enquêtes qualitatives pour préciser ces besoins, notamment sur les expulsions et les formes particulières d'habitat. L'Onpes a été chargé de ces travaux et a publié un rapport *Mal-logement, mal-logés* début 2018.

Concernant l'axe 1, les travaux ont porté sur les différentes dimensions, en vue de la réédition d'un panorama des difficultés de logement. Des progrès ont été faits sur la connaissance des défauts du logement (enquête Logement de 2013), la mesure des taux d'effort (enquête Logement, SRCV), la privation de domicile (enquête Sans-domicile de 2012) et les privations de logement personnel (hébergement chez un tiers, hôtel ; enquête Logement, recensement).

Le panorama de 2011 (Briant P., Donzeau N., 2011, « Être sans domicile, avoir des conditions de logement difficiles - La situation dans les années 2000 », *Insee Première* n°1330), centré sur la privation de logement personnel et les logements privés de confort ou surpeuplés, visait à fournir des ordres de grandeur et à caractériser les personnes concernées. Ce panorama a été réédité en 2017 et complété avec les situations de pression financière (taux d'effort supérieur à 40 %). Ces évolutions ont été permises grâce à la mobilisation de trois sources : le recensement, l'enquête Sans-domicile et l'enquête Logement.

S'agissant de la qualité des logements, le Cnis avait demandé la constitution d'un indicateur synthétique qui ferait référence. Sans atteindre totalement cette ambition, l'indicateur élaboré par l'Insee et le SSM Immigration du ministère de l'Intérieur identifie 12 défauts graves comparables dans le temps et discriminants, à savoir l'absence des éléments de base du confort sanitaire, ou les défauts présentant un danger pour la santé ou la sécurité des occupants (en s'appuyant sur une liste de risques pour la santé ou la sécurité des occupants et d'équipements qui font défaut, énoncée dans le décret du 30 janvier 2002 de la loi SRU). L'Onpes et la Drees proposent un autre indicateur, reposant sur l'enquête Logement, un peu plus riche car il inclut les défauts du logement nouvellement repérés par l'enquête de 2013. Les constats généraux concordent toutefois, à savoir par exemple que le niveau de revenu est corrélé à la prévalence de difficultés de logement et que les locataires sont plus exposés que les propriétaires, notamment dans le secteur libre.

Concernant la pression financière, le Cnis avait préconisé un travail de comparaison du logement et du ménage qui l'occupe (surpeuplement, taux d'effort élevé, impayés). Des avancées sur la mesure des taux d'effort ont été faites, notamment en procédant à un appariement de l'enquête Logement avec les sources fiscales et sociales, avec une rétopolation de manière à disposer d'informations de revenus comparables dans le temps depuis 1973. Les taux d'effort au regard du revenu disponible ont été examinés grâce à SRCV. Des travaux de recherche ont été menés pour définir un taux d'effort des propriétaires comparable à celui des locataires (prise en compte du coût du service de logement pour les propriétaires). Des

comparaisons internationales du coût d'usage d'un logement deviennent également possibles avec ce nouvel indicateur. Un *Insee Analyses* devrait à cet égard très prochainement être publié.

S'agissant des autres publications, l'Insee a diffusé pour la première fois sur son site des taux incluant les taxes foncières et d'habitation. Des exploitations ont été menées par l'Onpes en vue de son rapport *Mal-logement, mal-logés*. Un dossier de la Drees va paraître sur les dépenses en logement, la couverture par les aides au logement, les taux d'effort net et les taux d'effort élevés par groupe de niveau de vie.

Un constat en trois tableaux des difficultés de logement a été établi dans *Insee Références*, 2017, « Les conditions de logement en France » :

- Personnes sans domicile (sans-abri, hébergement collectif, en chambre d'hôtel ou dans un logement payé par une association...).
- Personnes sans logement personnel (à l'hôtel, la chambre étant à leurs frais, hébergement chez un particulier).
- Personnes ayant un logement personnel, mais dans des logements privés de confort ou surpeuplés, ou ménages confrontés à une pression financière excessive.

Plusieurs constats ont ainsi pu être dressés. Les hommes et les jeunes sont surreprésentés parmi les adultes privés de logement personnel. Les étrangers sont surreprésentés dans les chambres d'hôtel. Les actifs sont sous-représentés dans toutes les situations de privation de logement personnel ou de confort, excepté les enfants adultes revenus vivre chez leurs parents après une période de logement indépendant. Une très forte surreprésentation des locataires est observée parmi les adultes présentant à la fois des taux d'effort nets supérieurs à 40 % et se trouvant en situation d'impayé.

En comparaison avec le précédent panorama, il faut noter une augmentation de moitié des sans-domicile entre 2001 et 2012, une hausse de la proportion de personnes en taux d'effort excessif, tandis que les autres situations sont globalement stables en proportion de la population.

Quant à l'axe 2 (évolution des sources statistiques), les enquêtes Logement, Sans-domicile et Enquête auprès des établissements et services pour personnes en difficultés sociales (ES-DS) ont été rééditées et enrichies avec des nomenclatures et formulations de questions harmonisées. La mise à disposition et l'enrichissement de bases de données ont par ailleurs été assurés à un échelon local fin : Recensement, RPLS, Fidéli (qui succède à Filocom) et Finess.

Le recensement a évolué. S'agissant des sans-abri, la collecte a progressé grâce à des documents d'accompagnement enrichis en 2016 (consignes aux communes dans le cadre des relations avec les associations, présentation du recensement en neuf langues, appui de l'Insee par des associations pour le recensement des camps de migrants, comme celui de Calais). Les structures pour adultes et familles nécessitant un accompagnement social et psychologique ont par ailleurs été identifiées. L'articulation entre la collecte des sans-abri et celle des centres d'hébergement n'est quant à elle pas possible. Concernant les défauts du logement, les modifications sont expertisées, mais non programmées. Des données sur les hôtels et résidences de tourisme pourraient être diffusées. Des données sur le surpeuplement ont été mises en ligne.

Les approches territorialisées ont par ailleurs été développées. Les bases de données seront dotées d'outils de géo-référencement.

En conclusion, les sources sont nombreuses, mais l'exploitation doit progresser, par exemple sur la description de l'hébergement chez un tiers et les statuts d'occupation individuels (question nouvelle), les épisodes passés sans domicile dans l'enquête Logement. Enfin, des comparaisons des sources disponibles au niveau local fin avec les sources nationales, et notamment l'enquête Logement, sont en cours au sein de l'Insee.

Les données sur les personnes sans domicile fixe

Valérie ALBOUY, Insee

Je remplace Amandine Schreiber, qui est la Chef de la Division Conditions de vie des ménages et n'a pas pu se libérer au regard de l'actualité et de la publication d'un ouvrage *Insee Références*.

Le Cnis a été particulièrement moteur dans ces travaux sur les sans-domicile fixe. L'enquête compte plusieurs objectifs :

- estimer le nombre de personnes sans domicile ;

- décrire les conditions de vie, la situation économique et sociale des personnes sans domicile, en les comparant à celles des personnes logées ;
- connaître les processus qui conduisent à l'exclusion du logement et aider ainsi la prévention ;
- dresser un panorama des évolutions entre 2001 et 2012, notamment pour les caractéristiques des personnes et la prise en charge sociale.

Il s'agit d'une opération complexe, car il n'y a pas de base de sondage. Un sondage indirect est ainsi effectué, en réalisant une enquête dans les services d'aide.

« Une personne est dite sans-domicile au sens de l'enquête un jour donné, si elle a dormi la nuit précédente dans un lieu non prévu pour l'habitation [sans-abri] ou si elle est prise en charge par un organisme fournissant un hébergement gratuit ou à faible participation ».

L'enquête Sans-domicile a été améliorée en 2012, avec davantage de services enquêtés (incluant les accueils de nuit sans hébergement, les distributions de petits déjeuners et les lieux mobilisés pour les plans grand froid). Un questionnaire court disponible en 14 langues était par ailleurs accessible aux non-francophones.

Cette enquête a nécessité un travail de préparation important, notamment pour le tirage des agglomérations, qui a été effectué dès 2010.

S'agissant des résultats, une forte augmentation du nombre de sans-domicile est observée entre 2001 et 2012. Les agglomérations d'au moins 20 000 habitants comptent 82 000 adultes et 30 000 enfants sans domicile en 2012, soit une augmentation de 58 % par rapport à 2001.

62 % ont un hébergement « stable » (logement fourni par une association, centre où l'on peut rester dans la journée) ; 16 % sont en hôtel payé par une association ; 12 % sont dans des centres d'hébergement d'urgence ; et 10 % sont sans abri. La probabilité de disposer d'un hébergement stable est plus grande pour les sans-domicile avec enfants et les femmes.

La population est jeune et masculine, mais pas uniquement. Les trois quarts ont entre 18 et 49 ans, contre la moitié des adultes en population générale. 4 sur 10 sont des femmes contre 5 sur 10 en population générale.

Beaucoup de personnes sont seules :

- 6 sur 10 personnes seules sans enfant, contre 2 sur 10 pour les adultes en population générale ;
- 3 sur 10 avec enfants ;
- 1 sur 10 en couple sans enfant.

55 % des sans-domicile sont nés à l'étranger, dont 60 % viennent d'un pays d'Afrique et 30 % d'un pays d'Europe (hors UE15). Un tiers des personnes sont non-francophones. Les personnes nées à l'étranger sont plus souvent avec des enfants et ont un hébergement plus précaire.

45 % des sans-domicile vivent dans l'agglomération parisienne, dont 70 % sont nés à l'étranger. L'hébergement y est plus précaire.

43 % des sans-domicile francophones n'ont jamais occupé de logement personnel, en particulier parmi les jeunes. Pour les autres, la perte de logement est liée à des problèmes familiaux (35 %), à des difficultés financières (30 %) ou au cumul des deux (5 %).

La moitié des sans-domicile ne recherchent pas de logement, invoquant le manque de ressources (50 %) ou le manque de papiers (25 %). La recherche est rarement fructueuse.

24 % des sans-domicile francophones travaillent. Ce sont des emplois souvent précaires, peu qualifiés, pour 50 % à temps partiel et pour 40 % en CDI. 39 % sont au chômage, souvent depuis deux ans ou plus. 37 % sont inactifs. Dans un tiers des cas, ils ne peuvent pas travailler (invalides, demandeurs d'asile, sans-papiers...).

86 % ont des histoires familiales douloureuses. Parmi ceux nés en France, un quart ont été placés au titre de la protection de l'enfance (2 % en population générale). Les liens sont donc relativement faibles avec la famille, mais 2/3 déclarent rencontrer des amis une fois par mois.

Les données auprès des établissements sociaux et le répertoire Finess

Pierre-Yves CABANES, Drees

L'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) a été initiée en 1982, et a été menée tous les deux ans jusqu'en 1997. Depuis 2004, l'enquête est quadriennale, la dernière datant de 2016. Son objectif est de connaître pour certains types d'établissements des secteurs de l'hébergement, de l'asile et du logement accompagné, leur activité, leur personnel, les personnes accueillies et les personnes sorties de l'hébergement. Le questionnaire est stable au fil du temps.

Il s'agit d'une enquête exhaustive, dématérialisée depuis 2016. Le questionnaire est rempli par les établissements, et non par les personnes hébergées. Les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) sont fortement impliquées. L'enquête repose sur le fichier de gestion Finess et sur d'autres sources.

Le champ a en partie évolué, avec l'apparition des FJT (Foyers de jeunes travailleurs) et FTM (Foyers de travailleurs migrants) en 2012 et la suppression des organismes conventionnés à l'ALT (aide au logement temporaire) en 2016. Néanmoins, l'enquête porte sur un noyau d'établissements toujours présents : les établissements d'accueil mère-enfant, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les « autres centres d'hébergement » (surtout des centres d'hébergement d'urgence, CHU), les Centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA), les Centres provisoires d'hébergement (CPH) et les maisons relais. En 2016, le champ comprend également les résidences sociales, les FTM, les FJT, l'Accueil temporaire service de l'asile (ATSA) et l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA).

Les taux de réponse oscillent entre 2/3 pour l'ATSA et 88 % pour les CHRS. Pour les CHRS, des taux de sortie par région peuvent ainsi être établis.

Les informations sont disponibles au niveau des établissements (type de places, modalités d'hébergement, prestations et services...), pour chaque membre du personnel (âge, ancienneté, fonction, contrat, diplôme, ETP...), pour chaque personne présente au 15 décembre (âge, sexe, nationalité, configuration familiale, logement antérieur, date d'entrée, type de place, emploi, revenus, CMUC...). Ces informations, ainsi que le logement et l'activité à la sortie, sont également disponibles pour chaque personne sortie en cours d'année. Pour les personnes sur une place d'urgence, seules huit données sont demandées.

Ces enquêtes présentent toutefois plusieurs limites :

- une vingtaine de variables individuelles ;
- un questionnaire auto-administré par les établissements ;
- certains sous-champs incomplets (urgence, logement accompagné, nouveaux dispositifs sur l'asile) ;
- concurrence d'autres enquêtes (ENC-AHI de la DGCS, enquête de la DRIHL...) et des systèmes de gestion des établissements (SI-SIAO, SI des organismes tels qu'ADOMA).

Les administrations souhaitent un délai de publication plus rapide et une utilisation au niveau des territoires « clé en main ».

Les résultats de l'enquête ES 2016 seront publiés en septembre 2018. Des données intermédiaires seront diffusées aux DRJSCS début juin, les données définitives en juillet / août. Sera également prévue une mise à disposition sur le réseau Quetelet.

Plusieurs questions devront en parallèle être posées en vue de la préparation de l'édition 2020, notamment l'élargissement du champ aux lits d'accueil médicalisé (LAM) et lits halte soins santé (LHSS), ainsi que l'utilisation des données d'autres SI pour pré-remplir ou remplacer, ou servir comme base de gestion (DN@).

S'agissant du fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess), il a été créé en 1979, dans l'idée d'une actualisation en continu par les DRJSCS / ARS. Finess compte deux objectifs, servir d'inventaire permanent et constituer une base de sondage. Sont intégrés les établissements dont la création dépend d'un arrêté d'autorisation ou dont le suivi répond à un intérêt du ministère.

Le champ est ainsi extrêmement large, avec hors hébergement : hôpitaux, établissements pour personnes âgées, handicapées, de la protection de l'enfance... Le numéro Finess ne dépend pas de l'établissement juridique. Le répertoire Finess est exhaustif sur les CADA, CPH, accueils mère-enfant, CHRS, maisons relais et FJT. Il est partiel sur les résidences sociales, FTM, hébergements d'urgence généraliste et places d'insertion et stabilisation généralistes hors CHRS. Il est extrêmement partiel (avec des problèmes de

qualité) sur l'ATSA, l'HUDA et tous les nouveaux dispositifs sur l'asile, ainsi que les nuitées hôtelières, les RHVS (résidences hôtelières à vocation sociale) étant hors champ.

Concernant l'urgence, seules les places permanentes sont dans Finess. Une partie des établissements n'ont pas d'arrêté d'autorisation, n'intégrant ainsi pas le périmètre d'analyse. Des discussions sont en cours pour continuer de ne tenir compte que des places pérennes, mais viser l'exhaustivité des établissements d'urgence ouverts à l'année.

Les informations comprennent l'adresse, les contacts, ainsi que les capacités autorisées et installées par type de place, type d'activité et public. Plusieurs limites sont toutefois rencontrées. L'actualisation des informations dépend de la disponibilité des directions régionales pour le faire, les actualisations ayant souvent lieu lors d'opérations qualité ou du lancement d'enquêtes. Certaines catégories ne sont pas exhaustives ; d'autres sont « fourre-tout » (« autres centres d'accueil » par exemple). Plusieurs évolutions sont prévues, notamment la prise en compte d'autres dispositifs généralistes tels que les Résidences hôtelières à vocation sociale (RHVS), et un positionnement sur les nouvelles structures sur l'asile doit être acté.

La DGCS détient par ailleurs de nombreuses sources que nous souhaitons expertiser. Ces sources regroupent l'enquête semestrielle auprès des directions départementales de la cohésion sociale DDCS (capacités des CHRS, nuitées hôtelières, logement accompagné, autres centres d'hébergement généraliste) et une enquête nationale sur les coûts (ENC-AHI) menée auprès des établissements (effectifs présents, éléments pour le calcul du coût par place). Un travail doit également être mené sur le SI-SIAO, qui est en train de devenir le système d'information unique de l'urgence au logement accompagné, en incluant l'asile. Ce SI permet les remontées en continu sur les demandes d'hébergement et les personnes hébergées, contient des informations du type de celles présentées dans l'enquête ES-DS, avec un identifiant individuel (imparfait) pour suivre les trajectoires et une couverture territoriale qui vise l'exhaustivité cet été.

Questions de la salle

Dominique LIBAULT

Merci.

Comment les départements d'Outre-mer sont-ils pris en compte dans vos différentes enquêtes ?

S'agissant de l'enquête Sans-domicile, les sans-domicile de longue durée sont-ils connus ? Savons-nous depuis quand les sans-domicile étrangers sont en France ?

Les établissements ont l'impression que les mêmes données leur sont demandées. Comment mieux articuler les besoins de la statistique publique et le souci de simplification des remontées de données ? *Quid* du rapprochement entre les services de statistique ministériels et les directions des différentes administrations ?

Bernard SUJOBERT, CGT

Quand la prochaine enquête Sans-domicile est-elle prévue ? Faut-il l'encourager dans le prochain moyen terme ?

Nicolas CLEMENT, Collectif Les Morts de la Rue

Nous nous interrogeons également sur la date de la prochaine enquête. Ces enquêtes ne visent en effet pas seulement à dénombrer les personnes sans-domicile, mais surtout à mesurer les évolutions. Entre 2001 et 2012, les personnes nées à l'étranger ont fortement progressé parmi les sans-domicile. Les femmes représentent par ailleurs 40 % de la population. Si elles comptent pour moins de 10 % des sans-abri et 8 % des morts de la rue, elles sont ainsi bien plus de 40 % dans les différents hébergements.

Les bidonvilles sont-ils intégrés à votre enquête ? La situation de vie y est en effet beaucoup plus instable qu'en CHRS.

Jean-Pierre JEANTHEAU, ANLCI

Les méthodes de collecte de l'enquête Logement sont-elles fondées sur le déclaratif ?

Comment avez-vous effectué l'échantillonnage de l'enquête Sans-domicile ?

Emmanuelle PIERRE-MARIE, Atelier parisien d'urbanisme (APUR)

J'interviens à double titre, l'Apur a participé avec l'Insee à l'analyse de l'enquête Sans-domicile sur l'agglomération parisienne. Nous attendons effectivement la prochaine enquête au regard des importantes évolutions en cours, notamment dans la métropole du Grand Paris. L'Apur a participé également activement à l'opération de la Nuit de la Solidarité (travail cartographique et méthodologique), qui a consisté en un décompte des personnes en situation de rue la nuit du 15-16 février 2018. L'Apur est actuellement en train d'analyser les questionnaires soumis lors de la Nuit de la Solidarité, afin d'établir un décompte cartographique et des analyses par profils. Nous avons, lors de cette enquête, dénombré plus de 3 000 personnes, dont 12 % de femmes à la rue. Les familles et les enfants sont de plus en plus présents en situation de rue. Nous avons par ailleurs coécrit une étude avec la DRIHL, à partir notamment du fichier Finess. Une vision exhaustive manque sur les nuitées hôtelières (Etat et au titre de l'ASE). Il serait vraiment nécessaire de mener des enquêtes sur cette offre, notamment pour avoir une approche de la féminisation de ces publics.

Valérie ALBOUY

S'agissant des trajectoires, les parcours résidentiels sont connus. Il est en effet demandé aux personnes d'indiquer quand elles ont quitté le domicile et à quel âge elles ont été pour la première fois dans la rue. Il faudra néanmoins peut-être revoir le questionnaire sur les migrants afin de vérifier qu'il aborde bien la question des trajectoires.

S'agissant des bidonvilles, les personnes ne sont intégrées à l'enquête que si elles se sont rendues dans un service d'aide.

Nicolas CLEMENT

Ce n'est pas le cas pour 90 % d'entre elles, je pense. Pourriez-vous effectuer un rapprochement avec l'enquête de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) qui recense tous les six mois le nombre de personnes en bidonville ? Selon les périodes, ce nombre est compris entre 15 000 et 20 000, soit 10 % de la population SDF, ce qui est loin d'être négligeable.

Emmanuelle PIERRE-MARIE

Pendant la nuit de la Solidarité, nous avons pris conscience que de nombreuses personnes ne sollicitaient plus ni les services sociaux ni le 115, deux tiers des personnes rencontrées.

Valérie ALBOUY

Je reconnais que nous n'approchons pas toutes les personnes. Il n'y a toutefois pas d'ambiguïté sur les modalités de l'enquête. J'ajoute qu'il y a malgré tout une différence entre ne pas avoir de contact avec les services sociaux et se rendre pour un repas dans un service d'aide.

Chantal CASES

Des tentatives d'enquêtes dans le cadre des maraudes ont déjà été menées à bien. Les personnes en abri de fortune sont également dénombrées dans le cadre du recensement de la population. Les campements, comme celui de la Grande-Synthe, sont par ailleurs documentés, grâce à l'aide des associations.

Catherine ROUGERIE

Deux sujets doivent être distingués : celui du taux de couverture et celui du périmètre de rattachement des sans-domicile. Des progrès sont encore possibles en matière de couverture et une réflexion sur la notion d'abri de fortune pourrait être engagée. Le Cnis avait établi une distinction entre les habitations de fortune, tels qu'en rend compte le recensement, et les abris de fortune, qui constituent une catégorie plus large.

Pierre-Yves CABANES

Les enquêtes ES et Finess couvrent les DOM, sauf Mayotte.

Nous menons actuellement une réflexion sur l'utilisation des systèmes d'information. Nous avons par exemple utilisé les informations d'ADOMA pour remplir les questionnaires de leurs établissements.

Néanmoins, si nous utilisons les seules questions communes à l'ensemble des SI, les données recueillies risquent d'être très minces.

Catherine ROUGERIE

L'enquête Logement est menée dans les DOM. Nous l'avons étendue à Mayotte en 2013. Le recensement est bien évidemment effectué dans les DOM.

L'enquête Logement est effectivement déclarative. Les questions sont toutefois formulées de manière très concrète. L'enquêteur aide par exemple la personne à constater les éventuels défauts du logement.

Jean-Pierre JEANTHEAU

Ce sont des enjeux à aborder, notamment dans la perspective du développement des questionnaires soumis sur Internet.

Catherine ROUGERIE

Nous ne réaliserons pas des enquêtes 100 % Internet afin d'atteindre l'ensemble de la population.

Jean-Pierre JEANTHEAU

Quant au taux de couverture, la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) regroupe 90 % à 95 % d'une classe d'âge, soit un peu plus de 750 000 jeunes. Parmi elles, 4,5 % sont en situation d'illettrisme. Les quelques pourcents non couverts sont toutefois également sans doute des personnes en grande difficulté.

Dominique LIBAULT

Merci pour vos différents éclairages.

La séance est suspendue de 16 heures 30 à 16 heures 45.

Éléments sur l'avenir du système d'information sur le logement

Guillaume HOURIEZ, Sdes

Un système d'information doit répondre à des besoins de connaissances nombreux et variés : description du parc de logement, statut d'occupation du logement, caractéristiques des résidences principales, mobilité résidentielle, accession à la propriété, patrimoine immobilier, mal-logement, dépenses de logement, situation énergétique, développement durable (artificialisation des sols), évaluation des politiques publiques, formation des prix... Ces demandes sont à la fois d'ordre national et local.

Les sources d'information de la statistique publique sont, pour y répondre, très nombreuses. Les premières sont des sources nationales, en particulier l'enquête Logement, qui est générale, mais également l'enquête SRCV, ou l'enquête Sans-domicile. La deuxième catégorie de sources regroupe les données permettant des éclairages sur la situation locale : le recensement, Filocom (description des logements et de leurs occupants), le RPLS et les bases notariales, l'EPTB (Enquête prix des terrains et du bâti), l'ECLN (Enquête sur la commercialisation des logements neufs) et les DVF (Demandes de valeurs foncières). Les données produites par l'OLAP (Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne) peuvent également être citées, les process étant proches de ceux de la statistique publique. Au niveau national, la plus grande partie des besoins semblent couverts, mais au niveau local, les informations paraissent souvent insuffisantes.

Nous allons vous présenter les grands changements concernant l'enquête Logement, Filocom, SRCV et les DVF.

Valérie ALBOUY

L'enquête Logement présente une position centrale dans le dispositif d'observation statistique du logement, avec une description détaillée des conditions de logement en lien avec celle des ménages qui les occupent. Elle permet ainsi un tableau complet et cohérent des situations de logement. Cette enquête a, pour cela, besoin de disposer d'une taille suffisante, ce qui est coûteux dans le cadre d'une enquête en face-à-face. La

périodicité est variable selon les besoins, mais il existe une demande sociale forte d'une enquête régulière. La demande sociale de mener une enquête Logement rapidement conduit le SSP à en programmer une en 2020. Il s'agira d'une enquête sur environ 15 000 fiches-adresse en métropole, c'est-à-dire sur un périmètre plus restreint que par le passé. Cette enquête serait pilotée par le service de la donnée et des études statistiques (Sdes) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Elle préparera le passage à la collecte en multimode qui, seul, permettra une réalisation régulière de l'enquête, avec un échantillon plus important, la date pressentie pour cette deuxième opération serait 2023.

Guillaume HOURIEZ

Fideli (Fichier démographique des logements et des individus) remplacera Filocom dès cette année. Il se base sur les mêmes fichiers fiscaux, mais apporte des informations supplémentaires, notamment sur la situation des individus un an auparavant, permettant un saut qualitatif important avec un processus de production entièrement maîtrisé par l'Insee. Le Sdes a demandé des développements spécifiques pour répondre aux besoins du ministère du Logement, notamment pour suivre les besoins dans le temps et les aides personnelles au logement.

Dès cette année, Filocom sera donc arrêté. Une réflexion est ainsi menée dans le cadre de groupes de travail associant des services déconcentrés de l'Etat et l'Insee. Un travail est par ailleurs engagé pour mettre à disposition les anciens millésimes de Filocom et un fichier logements permettant de suivre les logements dans le temps.

Valérie ALBOUY

Fideli est un dispositif très intéressant. Néanmoins, la disparition de la taxe d'habitation risque d'entraîner des conséquences importantes et nécessite une véritable réflexion.

Un travail est par ailleurs mené sur une refonte de l'enquête SRCV pour 2020, avec une révision du questionnaire, un module européen triennal sur le logement, un indicateur de pauvreté en condition de vie (deux jusqu'à présent, dont l'un français et l'autre européen). L'Europe élargie a en effet intégré davantage de dimensions dans son indicateur, et celui-ci sera adopté au niveau national.

Guillaume HOURIEZ

Les DVF (Demandes de valeurs foncières) gérées par la DGFIP regrouperont quant à elles l'ensemble des données sur le prix des transactions. Néanmoins, ces informations ne peuvent se substituer à la base notariale, la réactivité étant moindre. Cette source, parce qu'elle est exhaustive, permettra toutefois de réaliser des études extrêmement localisées. Après les premiers travaux du Cerema, la DGFIP n'a pas pu transmettre les millésimes en raison d'un amendement dans la loi sur le numérique qui précisait la diffusion de ces données en *open data* de manière anonymisée. La loi Elan assurera toutefois une diffusion en *open data* anonymisée et une diffusion auprès des acteurs publics de données localisées, avec les adresses et la parcelle cadastrale. Il s'agit ainsi d'une source extrêmement prometteuse pour étudier l'équilibre des marchés locaux du logement.

Valérie ALBOUY

Enfin, la prochaine enquête Sans-domicile n'est à ce jour pas programmée. Les conditions de réalisation restent en effet à instruire dans un contexte où les conditions d'emploi des enquêteurs de l'Insee ont évolué, entraînant des possibilités moindres de variation des effectifs au fil des mois.

Rapport de l'Onpes 2018 : les apports des données qualitatives

Michèle LELIEVRE, Onpes

Ce rapport répond aux missions de l'Onpes, dans un contexte où le lien est fort entre pauvreté et mal-logement. En outre, l'Onpes répond à une demande du Cnis en 2011, suite à la saisine en 2010 du Secrétaire d'Etat chargé du logement, Benoist Apparu, qui souhaitait que « les recommandations du Cnis orientent les travaux de l'Onpes, qui devront prendre en compte davantage la question du mal-logement ». Le Cnis a ainsi désigné en 2011 l'Onpes pour travailler sur un certain nombre de thématiques. De nombreuses études ont ainsi été réalisées à la demande de l'Onpes pour alimenter ce rapport. Je tiens à cet égard à remercier la statistique publique, l'Insee, la Drees, ainsi que les autres contributeurs.

Ce rapport contient 330 pages, 3 parties, 9 chapitres, avec un prologue méthodologique et des pistes de réflexion pour approfondir la connaissance. Je centrerai mon propos sur la partie II, à savoir les situations marginales de logement et mal-logement, tout en attirant votre attention sur la partie III qui évoque les processus et parcours critiques hors et vers le logement.

Trois situations marginales de logement sont caractérisées par le Cnis comme une privation de logement : les personnes hébergées par un particulier, les personnes qui vivent dans des formes particulières d'habitat, et les personnes dans une situation de sans-domicile.

Pour le groupe de travail du Cnis, il s'agit d'une problématique à approfondir, le phénomène d'hébergement contraint étant difficile à détecter et à délimiter. Il existe une hétérogénéité de pratiques. Dans certains cas, la perception est positive, la personne rendant service. Dans d'autres cas, l'hébergement par un particulier joue plutôt un rôle d'amortisseur social. Où commencent alors et s'arrêtent les solidarités élémentaires avec la famille, les voisins ou les amis ?

L'Onpes s'est saisi du sujet, car il s'agit d'un phénomène d'ampleur. En 2013, sur 5,3 millions de personnes qui ont connu un ou plusieurs épisodes sans logement personnel par le passé, près de 4 millions ont été hébergés par un particulier de façon « durable et non choisie ». Sur les trois situations marginales de logement, il s'agit ainsi de la plus fréquente.

En 2013, sur 786 100 personnes hébergées âgées de 18 ans ou plus, 436 900 sont des hébergés contraints, ce qui représente une hausse de 5,5 % depuis 2001, du fait surtout du nombre d'enfants revenus vivre au sein du foyer. Les hébergés contraints comprennent les enfants et petits-enfants âgés de 26 ans ou plus, non étudiants, revenus vivre au sein du ménage après avoir habité au moins trois mois dans un logement indépendant ; les personnes de 18 à 59 ans sans lien de parenté qui ont indiqué qu'elles n'avaient pas les moyens financiers d'avoir un logement indépendant ; et les personnes de 60 ans ou plus sans lien de parenté.

L'Onpes fournit des éléments de réflexion pour avancer dans l'identification du périmètre de l'hébergement par un particulier contraint au titre du mal-logement, notamment grâce à l'exploitation des questions relatives aux motifs de l'hébergement qui figurent dans l'enquête nationale Logement. Malgré sa richesse, cette enquête ne permet pas de recueillir l'opinion des personnes hébergées ni de connaître leur niveau de vie. Compte tenu des filtres appliqués qui diffèrent d'une sous-population à l'autre, figurent ainsi dans ces effectifs des personnes qui sont hébergées pour des raisons de santé. En revanche, les jeunes n'ayant jamais décohabité pour des raisons financières (153 000 personnes en 2013) ne sont pas intégrés. La notion de « contrainte » ne reflète ainsi pas que du mal-logement. Les travaux qualitatifs engagés donnent quant à eux une illustration plus concrète de la nature des relations entre hébergeant et hébergés, et des contreparties, parfois importantes, exigées. Lorsque la situation dure, les tensions sont souvent fortes.

Pour l'Onpes, trois éléments doivent être pris en compte pour apprécier l'hébergement par un particulier contraint au titre du mal-logement : l'insuffisance financière, le souhait de partir si la personne en a les moyens, et une durée minimale (qui reste à définir). De mauvaises conditions de logement constituent un facteur aggravant de cette situation.

Les formes particulières d'habitat correspondent à une autre situation marginale de logement. Cette expression, qui recouvre des situations extrêmement complexes, est empruntée au groupe de travail du Cnis. Y figurent les habitats mobiles comme résidence principale et les abris de fortune, c'est-à-dire des types d'habitat situés entre la frontière du logement de droit commun et l'absence de logement. Cette terminologie singulière dénote les difficultés rencontrées par le groupe de travail du Cnis pour en délimiter les contours, en l'absence d'unanimité dans le rapport quant au classement de cette catégorie dans les sans-domicile.

Plusieurs enjeux de connaissance sont soulevés par le Cnis. Ce sont des situations globalement mal couvertes par l'appareil statistique. Il est difficile de déterminer par les enquêtes statistiques les situations d'habitation mobile qui sont choisies ou subies. C'est pourquoi des enquêtes qualitatives sont préconisées pour définir les protocoles les mieux adaptés au dénombrement et à la description des diverses catégories d'occupants d'habitations mobiles. Le Cnis précise que le recensement ne permet pas d'identifier de manière fine ce type d'habitat et suggère des études de terrain permettant de comprendre les conséquences de ces écarts de méthodes, méthodes qui peuvent différer selon la taille de la commune.

Le recensement de l'Insee fournit quelques données de cadrage. Il s'agit en tout état de cause de la seule source englobant l'ensemble des populations concernées par ces formes particulières d'habitat, puisque l'enquête Logement cible surtout les logements ordinaires et que l'enquête Sans-domicile n'est pas tout à fait représentative des personnes vivant dans ce type d'habitat. En 2014, plus de 230 000 personnes vivent dans ces formes particulières d'habitat en France (hors Mayotte), ce qui représente une hausse de 9 %

depuis 2006. 60 % sont recensées dans des habitations mobiles ou sont sans abri ; 40 % dans des habitations de fortune.

L'Onpes a recensé un certain nombre de difficultés pour appréhender cette catégorie. Cette dernière n'est pas identifiée par la statistique publique, la recherche et l'action publique ; il s'agit d'une construction *sui generis*. La quantification de ces populations par le recensement présente certaines limites. Pour rappel, le recensement vise à dénombrer la population habitant en France, et non à décrire les conditions de logement. Cette approche présente des défauts de couverture, car il est difficile de repérer certaines pratiques du fait de leur caractère illégal (habitat permanent en camping) ou dissimulé par la végétation dispersée. Certaines formes d'habitats atypiques utilisés comme résidence permanente, comme les yourtes ou tipis, sont particulièrement difficiles à identifier par le recensement. Si le recensement des personnes au sein de la catégorie des sans abri permet d'approcher les abris de fortune au sens du Cnis, ceux-ci comprennent également certaines situations hors champ des formes particulières d'habitat, par exemple les gens qui dorment habituellement dans un lieu non prévu pour l'habitation, comme la rue, les jardins publics, sous un pont ou sur un terrain vague. Par ailleurs, il est particulièrement ardu d'identifier au sein de cette catégorie un périmètre correspondant à du mal-logement. Pour cela, il faudrait pouvoir identifier le degré de contrainte d'une situation vécue, qui se pose avec davantage d'acuité pour certains résidents qui occupent une habitation mobile. Quand bien même ces situations contraintes pourraient être cernées, encore faudrait-il les isoler des autres situations de contrainte dans le cadre du recensement et les classer en fonction de leur degré de gravité. Or le recensement ne permet pas de décrire finement le type d'habitat. Il ne permet pas de distinguer par exemple au sein des habitations mobiles terrestres, les gens du voyage des occupants des péniches et autres bateaux immobilisés à quai. De même, il ne permet pas de distinguer au sein des sans-abri les personnes qui ne relèvent pas des formes particulières d'habitat. Il ne permet pas d'évaluer non plus la qualité du bâti. Il paraît ainsi, à ce stade, que le recensement se prête mal à l'analyse du mal-logement selon les critères de l'Onpes.

L'Onpes a par conséquent demandé la conduite de travaux à partir d'autres registres de connaissances, de nature associative, institutionnelle et académique. Ces travaux révèlent toutefois d'autres difficultés. L'entrée par le mal-logement est en effet rarement mobilisée par la recherche académique sur les sans-abri. Des difficultés sont rencontrées pour obtenir une connaissance s'appuyant sur les diagnostics institutionnels à l'échelle locale. Or l'approche locale est incontournable à une connaissance quantitative des formes particulières d'habitat. La collecte HMSA (Habitations mobiles et sans-abri) du recensement est, en effet, réalisée par les communes à partir d'un protocole établi par l'Insee. Celles-ci sont invitées à s'adresser aux services d'aide et aux associations pour déterminer les lieux qu'il est pertinent d'aller investiguer. L'observation locale issue de la commande locale est peu développée et est centrée surtout sur cinq phénomènes marginaux de logement : les situations d'habitat indigne ou insalubre, la résidentialisation permanente d'habitats de loisirs, la sédentarisation de gens du voyage dans des campements de manière illégale, le développement de l'habitat alternatif et le développement rapide et récent de bidonvilles, notamment parmi les migrants. La commande publique locale s'enclenchera lorsque les acteurs publics sont confrontés à un phénomène d'implantation d'ampleur et illicite, suscitant un besoin d'intervention publique, car ceci peut représenter un trouble à l'ordre public ou une entrave au développement d'autres politiques publiques. Sans un objectif de politique publique affiché et compte tenu du coût de ces enquêtes, il n'y aura pas de connaissances produites à l'échelle locale. Parmi les autres freins à la connaissance locale, nous avons identifié deux défaillances. Le diagnostic est souvent circonscrit à la zone retenue pour l'intervention publique et ne correspond pas nécessairement à l'étendue du phénomène. Les collectivités n'affichent pas toujours une volonté égale de participer au repérage et au traitement des situations. Le fonctionnement en silo des politiques et services publics constitue par ailleurs une autre entrave au développement des connaissances, tout comme la faiblesse des moyens.

Je souhaitais toutefois porter à votre connaissance certains travaux sur les habitations mobiles et le mal-logement. L'étude du Secours catholique réalisée à la demande de l'Onpes dresse une typologie des occupants résidant en habitations mobiles qui sont accueillis par l'association. Quatre profils sont identifiés : les familles précaires installées (gens du voyage et « quart monde ») (45 %), les ménages précaires n'ayant pas accès à un logement qui correspond à leurs ressources (souvent âgés, malades ou en situation de handicap) (32 %), les immigrés récents (de Roumanie à 66 %, Moldavie à 6 % et Hongrie à 3 %, souvent des familles avec enfants) (18 %), et les personnes d'âge actif ayant connu des ruptures (professionnelles, familiales) (15 %). Toutes ces personnes présentent une très grande faiblesse de ressources et un éloignement de l'emploi manifeste.

Pour rappel, l'Onpes s'est prononcé en faveur du maintien des moyens d'une approche statistique détaillée sur les conditions de logement et de la réitération de l'enquête Sans-domicile de l'Insee.

S'agissant de l'hébergement contraint par un particulier dans une perspective de mal-logement, l'Onpes souhaiterait une clarification des critères utilisés pour définir la notion de contrainte au titre du mal-logement,

afin de dégager un consensus autour du chiffrage. Pour l'Onpes, cette contrainte doit s'analyser à l'aune de l'insuffisance financière, du souhait de partir et de la prise en compte d'une durée minimale. En dépit des progrès réalisés et réels concernant la réintroduction du module sur l'hébergement, le questionnement des personnes dans l'Enquête nationale Logement doit être amélioré pour mieux mesurer le degré de contrainte au titre du mal-logement de la situation d'hébergement, en interrogeant en priorité les personnes hébergées elles-mêmes, en ayant connaissance de leur niveau de vie et en pouvant disposer des motivations des enfants de retour au foyer. Il faudrait par ailleurs étudier les conditions de logement à partir de l'Enquête nationale Logement des hébergés contraints afin d'identifier les situations de mal-logement aggravées. Ces différentes pistes seront évoquées lors d'un séminaire Insee-Drees-Onpes, prévu à l'automne prochain.

Concernant les formes particulières d'habitat, plusieurs pistes sont envisagées pour approfondir la connaissance :

- améliorer le protocole de collecte des habitations mobile ou sans abri (HMSA) et sa mise en œuvre locale, en conduisant par exemple une enquête de couverture visant à mieux repérer et caractériser les abris de fortune et les habitats mobiles dans les jours suivant le recensement afin de comparer les dénombrements opérés par les agents recenseurs à la réalité du terrain ;
- réaliser une enquête auprès d'un échantillon de communes pour étudier la façon dont elles organisent la collecte HMSA ;
- diffuser si possible régulièrement des résultats qui distingueraient au sein du recensement et caractériseraient les personnes vivant en habitations mobiles terrestres, les personnes sans abri et les marinières ;
- rendre plus accessibles les résultats sur le site Internet de l'Insee.

Dominique LIBAULT

Merci. J'invite chacun à se rapporter au rapport lui-même pour plus d'informations.

Nous avons observé de véritables progrès depuis le rapport du Cnis de 2011, en dépit de certains besoins sociaux qui ne trouvent pas encore de réponse.

Débat avec la salle

Bernard SUJOBERT

Je suis inquiet de certains des propos que j'ai entendus. L'Enquête nationale Logement est maintenue et sera menée en 2020, 7 ans après celle de 2013, elle-même 7 ans après celle de 2006, alors que la périodicité antérieure était de 4 ou 5 ans. En outre, la taille de l'échantillon a fortement diminué, avec 15 000 fiches-adresse, vs 27 000 répondants en 2013 et 43 000 en 2006.

Les DOM devront par ailleurs financer l'extension de l'enquête, ce qui paraît complexe, tout comme pour le financement des extensions régionales habituellement réalisées.

L'enquête Sans-domicile n'est, en parallèle, pas programmée. Une fois de plus, et en comparaison, les enquêtes annuelles sur les conditions de vie et la sécurité sont considérées comme essentielles, alors que les enquêtes logement ont des difficultés à se consolider même avec une périodicité assez longue.

Manuel DOMERGUE, Fondation Abbé Pierre

2 Mds€ sont dépensés chaque année pour les personnes hébergées. Nous espérons que 1 ou 2 M€ seront trouvés pour réaliser une enquête tous les 10 ans.

S'agissant de l'enquête nationale Logement de 2020, je partage la déception s'agissant de l'échantillon. Si une enquête est bien prévue, le questionnaire et l'ambition de détails seront-ils maintenus ?

Dominique LIBAULT

Il s'agit en réalité de confronter les capacités des services statistiques à la volonté de connaissance, fort légitime, des différents acteurs du secteur, notamment sur un sujet aussi important que le logement. La Commission doit pouvoir souligner l'importance d'une réitération de l'enquête Sans-domicile.

Guillaume HOURIEZ

Sont prévus 15 000 répondants au minimum, la fourchette étant en fait comprise entre 15 000 et 20 000 logements. S'agissant du contenu, le questionnaire 2013 sera largement repris.

Valérie ALBOUY

La périodicité des enquêtes logement s'est espacée et l'échantillon s'est réduit. C'est la raison pour laquelle un passage à la collecte multimode a été décidé, ce qui nécessite toutefois un travail de préparation non négligeable.

Chantal CASES

Les moyens du dispositif de statistique publique se réduisent. Il faut donc prioriser. S'agissant du dispositif sur cadre de vie et sécurité (CVS), nous avons présenté des expérimentations pour le faire évoluer ; il est encore trop tôt pour en tirer le bilan, mais une réflexion est bien menée. Nous sommes en parallèle convaincus de l'utilité d'une enquête Sans-domicile, encore faut-il l'organiser dans le contexte juridique et financier actuel.

Bernard SUJOBERT

Je comprends bien vos contraintes, mais il appartient au Cnis de mettre en avant les enjeux et affirmer des priorités.

Dominique LIBAULT

Nous devons, à cet égard, sans doute jouer un rôle de priorisation.

Isa ALDEGHI, Crédoc

L'enquête Logement, grâce aux extensions, et à une taille conséquente de l'échantillon, permettait de travailler sur des sujets relativement précis. C'est ce que nous risquons de perdre avec une taille d'échantillon réduite de moitié. C'est fort regrettable, dans un contexte où le logement représente une part importante du budget des ménages et constitue un domaine en forte évolution, comme le montre d'ailleurs le dernier rapport de l'Onpes « Mal logement, Mal logés ». Ces éléments devraient être mis en avant.

Chantal CASES

Un travail est en réalité mené pour mettre en place un système pérenne en multimode, afin de continuer à disposer d'échantillons de taille importante. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'enquête Logement sera quelque peu réduite en 2020.

Françoise CORÉ, ATD Quart Monde

Je souhaiterais revenir sur le groupe de travail relatif aux objectifs de développement durable. Parmi les critères posés par les statisticiens, trois points d'observation étaient demandés sur la période 2020-2030. A défaut, un indicateur, malgré sa pertinence, risque de ne pas être retenu.

Dominique LIBAULT

Merci pour vos différentes remarques. Je cède la parole à Isabelle Anxionnaz pour les avis.

Proposition d'avis

Isabelle ANXIONNAZ, Cnis

Nous allons vous proposer trois avis : le premier relatif aux évolutions du système statistique sur le mal-logement depuis le rapport de 2011 du groupe de travail du Cnis sur le sujet ; le deuxième sur l'avenir, notamment de l'enquête nationale Logement ; le troisième sur l'articulation nécessaire entre les conclusions du groupe de travail sur les objectifs de développement durable et sur les indicateurs relatifs au logement.

Avis n°1

La commission a entendu l'exposé de l'état des lieux statistique relatif au système d'information sur le mal-logement.

La situation a été décrite par rapport aux préconisations du rapport du groupe de travail sur le mal-logement de 2011, qui s'organisaient autour de trois axes :

- préciser les concepts et les définitions*
- faire évoluer les sources statistiques*
- faire des enquêtes qualitatives pour préciser les besoins de statistiques.*

Les présentations ont souligné qu'un très grand nombre de ces préconisations ont été intégrées par les producteurs dans l'évolution du système d'information et ont donné lieu à plusieurs publications, et qu'il reste encore des potentiels importants pour les chercheurs.

La commission retient cependant les points de vigilance et de progression suivants et sera attentive à leur prise en compte :

- dans la catégorie des formes particulières d'habitat, une meilleure appréhension des habitations de fortune et des hébergements dans les chambres d'hôtel,*
- pour les hébergements sociaux, la recherche de solutions pour mieux prendre en compte les hébergements d'urgence,*
- concernant la dimension territoriale, la poursuite des avancées par le rapprochement et la comparaison des sources, notamment administratives,*
- enfin, la poursuite de l'exploration des parcours d'entrée et de sortie des diverses situations de mal-logement, notamment pour la population des migrants.*

Avis n°2

La commission a pris connaissance de la solution envisagée conjointement par l'Insee et le SDES pour réaliser la prochaine enquête logement en 2020.

La commission retient que, parallèlement à cette première étape, une préparation du passage à une collecte multimodale devrait permettre une réalisation régulière de cette enquête, à un rythme quinquennal idéalement.

Plus généralement, la commission continue à soutenir le maintien d'une approche statistique détaillée et régulière, dans le contexte de l'évolution des moyens du service statistique public. Cette recommandation s'applique à l'ensemble des sources d'information sur le logement, et notamment celles concernant l'appréhension des sans-domicile.

Avis n°3

La commission attire l'attention des producteurs sur la nécessaire harmonisation des indicateurs relatifs au logement avec ceux retenus dans le cadre du groupe de travail du Cnis sur la déclinaison française des indicateurs des objectifs de développement durable, notamment dans une perspective d'ouverture internationale.

Dominique LIBAULT

Merci. Ces propositions d'avis témoignent des avancées constatées, mais également des axes de vigilance.

Bernard SUJOBERT

Nous devrions demander une approche statistique détaillée et régulière dans le domaine du logement, qui est un domaine social de première importance et présente une forte inscription territoriale. L'environnement sous contrainte de moyens n'a en revanche pas nécessairement besoin d'être rappelé dans l'avis.

Dominique LIBAULT

Nous pourrions effectivement ajouter dans l'avis 2 que le logement est une « question sociale de première importance et en forte évolution ».

Chantal CASES

Il faudrait peut-être préciser que c'est le Cnis qui a préconisé un rythme quinquennal.

Jean CAVAILHES, INRA

Nous pourrions indiquer, s'agissant de l'enquête logement, qu'une « *première réalisation est visée pour 2023* ».

Nicolas CLEMENT

Cet avis ne me semble pas très insistant sur la question des sans-domicile. Un paragraphe spécifique pourrait être prévu. Je rappelle que l'évolution semble être particulièrement forte, notamment avec les migrants. Il serait dommage de ne pas renouveler cette opération.

Dominique LIBAULT

Nous pourrions préciser que la commission tient à attirer l'attention sur la nécessité de reproduire l'enquête Sans-domicile, qui concerne un phénomène en pleine évolution et qui interpelle tout particulièrement les politiques publiques.

Bernard SUJOBERT

L'avis 2 concerne toutefois l'enquête Logement.

Dominique LIBAULT

Nous examinerons la façon de bien distinguer les différentes recommandations

Isa ALDEGHI

Nous devrions évoquer que la collecte multimodale devrait permettre à l'avenir de maintenir un échantillon suffisant, condition nécessaire pour continuer de réaliser à partir de cette source des études sur certaines sous-populations.

Dominique LIBAULT

Merci pour vos remarques que nous essaierons de traduire dans une nouvelle rédaction.

Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes statistiques

Enquête Nationale Logement

Thomas Le JEANNIC, Sdes

Nous demandons un avis d'opportunité pour la réalisation d'une enquête nationale Logement en 2020. Cette enquête sera pilotée par le Sdes seul, mais grâce à un financement substantiel de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP).

Trois atouts doivent être maintenus : la richesse du questionnaire, sa relative stabilité pour permettre des comparaisons, un important échantillon et le mode de collecte. Même si l'échantillon est réduit, cette enquête permet de contribuer au débat public, de répondre aux besoins des comptes du logement et de la comptabilité nationale (notamment loyers imputés) et de répondre aux besoins des nombreux acteurs.

L'échantillon sera tiré par l'Insee dans Fideli. Nous visons 15 000 à 20 000 répondants en métropole. Il n'y aurait *a priori* pas d'extension géographique, excepté peut-être en Ile-de-France, ce qui inclurait 2 000 ménages en plus. La durée moyenne d'enquête serait d'environ une heure en face-à-face. Un prestataire privé sera sollicité. Les apurements / redressements seront effectués par le Sdes. L'Insee fait partie du comité de pilotage et reste donc associé au suivi de l'enquête. Une première publication est prévue en 2021.

Stéphane JUGNOT, Ires

Je souhaiterais donner lecture d'une déclaration sur le sens des avis d'opportunité sur les projets d'enquêtes statistiques :

« L'Insee et la statistique publique présentent le fonctionnement du Cnis et le passage en opportunité comme une garantie permettant d'éviter que les producteurs n'agissent en roue libre. Les populations cibles et les objectifs des questionnaires sont normalement des passages obligés.

Le 29 novembre 2016, cette formation a longuement discuté de l'opportunité du renouvellement de l'enquête Trajectoires et origines. Selon les informations à ma disposition, la maîtrise d'ouvrage envisagerait de construire un sur-échantillon spécifique destiné à surreprésenter les petits-enfants d'immigrés de certaines origines, hypothèse qu'elle a examinée dès les semaines suivant la discussion en opportunité de l'enquête au Cnis. Il me semble que ce sur-échantillon constitue un écart important par rapport à ce que la maîtrise d'ouvrage a présenté au Cnis et par rapport à l'avis d'opportunité. Je tenais à alerter cette commission sur le fait que cet écart, s'il persistait et compte tenu du contexte et du passif des enquêtes TeO, notamment TeO 1, pourrait conduire à perturber la collecte de l'échantillon des 2^e générations, seul moyen d'éviter la collecte des 3^e générations, et poser des questions plus transversales et générales sur le rôle du Cnis, sur les questions de conflits d'intérêts entre les producteurs et le Cnis, compte tenu de l'organisation et du fonctionnement du Cnis. Ceci pourrait également poser des questions sur la confiance que l'on peut avoir dans les producteurs de la statistique publique, dans leur capacité à gérer les questions sensibles. Ces questions seraient peut-être posées non seulement pour TeO, mais également sur d'autres champs et dans d'autres cadres, je pense notamment aux garanties que la loi numérique prétend assurer aux propriétaires de données privées qui intéressent la statistique publique ».

Dominique LIBAULT

Votre intervention est sans rapport direct avec l'exposé, mais a trait plus généralement aux suites de l'avis d'opportunité que nous avons émis sur TeO. Il y a encore, à cet égard, plusieurs étapes. Il est en tout cas normal que chacun s'exprime sur le rôle du Cnis. Nous aurons une réflexion sur le moyen terme à l'automne et aurons le temps du débat. Nous avons bien noté votre interpellation mais vu le temps je vous propose de passer au vote de l'avis d'opportunité.

L'enquête nationale Logement 2020 recueille un avis d'opportunité favorable.

Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants, Elipa

Jean-Baptiste HERBET, Dsed

Il s'agit de la 2^e édition de cette enquête. Je rappelle qu'un immigré est un résident du territoire national né de nationalité étrangère à l'étranger. La France compte ainsi 6 millions d'immigrés : 3,6 millions d'étrangers nés hors de France et 2,4 millions de Français par acquisition nés hors de France.

Elipa 2 prend la suite d'Elipa 1 pour compléter le dispositif d'observation statistique sur la population immigrée, incluant notamment les bases de données du ministère et les enquêtes *ad hoc* du département des statistiques, des études et de la documentation (Dsed) sur les visas, les titres de séjour, les demandes d'asile, les éloignements et les acquisitions de la nationalité française. Les recensements de la population, l'enquête Emploi et l'enquête Logement permettent par ailleurs d'étudier la population immigrée, tandis que l'enquête Trajectoires et Origines s'intéresse à l'ensemble des immigrés. L'enquête Elipa complète ce dispositif en s'intéressant aux flux entrants que sont les primo-arrivants.

L'enquête précédente avait permis d'évaluer le contrat d'accueil et d'intégration (CAI). Cette enquête permettra d'évaluer le dispositif d'accueil du contrat d'intégration républicaine (CIR) piloté par la Direction générale des étrangers en France (DGEF) et a pris la suite du CAI. Le rapport Taché de 2018 « 72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France » préconisait la commande d'études sur les primo-arrivants. Le Comité interministériel à l'intégration a par ailleurs appuyé cette demande, tout comme le Délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés.

Elipa 1 a fait l'objet de nombreuses publications, que ce soit sur les femmes, les réfugiés, l'accès à l'emploi, l'accès au logement ou l'acquisition de la langue française. Trois travaux de chercheurs financés par le Dsed s'y sont également intéressés.

Le questionnaire d'Elipa 2 est comparable à Elipa 1 et TeO 2. Quatre thématiques principales sont retenues :

- connaissance du parcours migratoire (situation avant et après l'arrivée en France, motif de la migration, projet migratoire) ;
- connaissance du parcours d'intégration (acquisition de la langue française, intégration sur le marché du travail, accès au logement, vie sociale) ;
- connaissance du parcours administratif et de ses difficultés ;
- évaluation et satisfaction du dispositif d'accompagnement (CIR).

En termes de comitologie, le comité de pilotage réunit les principales directions intéressées par l'enquête au sein de la DGEF, notamment la DAAEN (Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité). Le comité scientifique regroupe des chercheurs travaillant sur la thématique (Ined, Ecole d'économie de Paris, Paris Dauphine, Lille Economie Management) et des organismes d'études ayant exploité l'enquête (Insee, Dares, OCDE). Le groupe de conception en découlant a été chargé de la construction du questionnaire.

Le champ inclus les primo-arrivants en 2018, hors étudiants, alors que l'enquête Elipa 1 ne concernait que les signataires du contrat d'accueil et d'intégration. Ces primo-arrivants seront tirés de l'application de gestion des ressortissants étrangers en France (AGDREF) qui enregistre tous les titulaires d'une carte de séjour, avec le caractère de primo-délivrance, ainsi que la date de délivrance. Le tirage sera réalisé au sein du Dsed. 12 000 primo-arrivants seront retenus, afin que le prestataire puisse effectuer au moins 6 000 entretiens. Une pré-enquête de recrutement permettra de confirmer les coordonnées de la personne à interroger et de préciser la langue d'interrogation. Une collecte en face-à-face sera organisée en français ou dans l'une des neuf langues étrangères proposées. Il s'agit d'un système d'enquête de type cohorte avec trois vagues d'interrogation (2019, 2020 et 2022) pour permettre des analyses longitudinales. Le suivi des personnes interrogées sera classique, combinant téléphone, courrier, mail et SMS. Certaines options, novatrices (Facebook et WhatsApp) proposées par le prestataire ont été écartées. Dans le cadre d'Elipa 1, le taux d'attrition était de 25 % entre deux vagues.

Cette enquête sera lancée au 1^{er} semestre 2019.

Bernard SUJOBERT

La problématique d'immigration dans les DOM n'est pas couverte, alors qu'elle est importante.

Votre comitologie est par ailleurs très administrative / recherche et n'inclut pas de représentants d'associations.

Jean-Baptiste HERBET

L'enquête n'est effectivement menée qu'en métropole, comme la précédente. Nous n'avons pas les moyens de la déployer dans les DOM.

Le comité de conception n'a pas été largement ouvert, l'objectif étant avant tout de reproduire l'enquête précédente.

Marie-Hélène AMIEL, Dsed

Une réunion de concertation avec les associations pourrait toutefois être organisée dans les prochaines semaines.

Stéphane JUGNOT

Le sujet mériterait un suivi au long cours donc une articulation entre des données d'enquête et les données administratives. Dans le cadre du prochain moyen terme, il faudrait davantage réfléchir aux questions d'intégration et d'insertion professionnelle en s'appuyant sur une articulation des données administratives et des données d'enquête.

Jean-Baptiste HERBET

Ce n'est effectivement pas prévu pour cette enquête, mais cet axe mérite réflexion à l'avenir.

Gérard BOUVIER, Insee

Je me félicite que le Comité interministériel à l'intégration se soit tenu le 5 juin et qu'une nouvelle enquête Elipa soit déployée.

En lisant l'avis d'opportunité, je me suis posé de nombreuses questions et je remercie Jean-Baptiste Herbet de m'avoir personnellement reçu pour y répondre.

Il s'agit d'une enquête longitudinale qui permettra d'étudier des trajectoires. De nombreuses publications devraient ainsi être diffusées sur l'intégration entre 2020 et 2025 et je m'en réjouis.

Dominique LIBAULT

Le renouvellement de cette enquête est en effet positif. Le dialogue entre les concepteurs administratifs et les acteurs, notamment associatifs, est toujours intéressant pour améliorer et enrichir l'enquête.

L'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa 2) recueille un avis d'opportunité favorable.

Enquête SRCV, module secondaire 2019 sur la transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux

Valérie ALBOUY

Il s'agit d'intégrer un module complémentaire à l'enquête principale sur la transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux. Ce thème avait déjà été retenu en 2011. L'objectif est de recueillir des données sur le niveau de vie et les conditions de vie pendant l'adolescence pour les comparer avec le niveau de vie et les conditions de vie à l'âge adulte. Plusieurs dimensions seront, dans ce cadre, examinées : structure familiale, caractéristiques socio-professionnelles, nationalité(s) et diplômes...

L'enquête et ce module secondaire font l'objet d'un règlement européen.

Je rappelle que ce sera la dernière fois qu'un module secondaire sera intégré à SRCV, car une rénovation du dispositif est prévue dès 2020. Il y aura toutefois tous les 6 ans un module sur le même thème (« transmission des inégalités »).

Bernard SUJOBERT

La position du Cnis est complexe au regard des règlements européens et des consultations déjà menées à ce niveau. Un débat devra en effet être engagé à l'automne sur le positionnement du Cnis dans le cadre de ces avis d'opportunité.

Je note d'ailleurs que l'origine sociale des parents est caractérisée par le niveau de diplôme, le code ISCO et le statut d'activité. Il s'agit du langage européen. Les PCS ne doivent, à mon sens, pas être oubliées au niveau français, d'autant plus que cette nomenclature nationale sera renouvelée et qu'un groupe de travail du Cnis a été constitué à cet effet.

Dominique LIBAULT

Il est toutefois intéressant de disposer de comparaisons internationales.

Françoise MAUREL, Cnis

Cette demande de réflexion sur les avis d'opportunité par rapport aux besoins et au calendrier européen de consultation a bien été intégrée. Une proposition sera soumise au Bureau du Cnis d'ici la fin de l'année.

L'enquête SRCV – module secondaire portant sur la transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux recueille un avis d'opportunité favorable.

Demande d'avis 7 bis

Françoise MAUREL

Il s'agit d'un complément à une demande d'accès à des données de loyers déposée par le Sdes. Cette demande concerne les données de loyers par l'OLAP (Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne), l'objectif étant d'obtenir des informations sur les loyers, le logement correspondant ou encore le propriétaire, à des fins d'études, notamment sur le rendement locatif des logements dans le contexte de développement de plateformes telles que Airbnb. La périodicité de la transmission est ponctuelle. Les résultats d'études ont vocation à être publiés.

Cette demande recueille un avis favorable.

Conclusion

Dominique LIBAULT

Merci à tous pour votre participation.

La séance est levée à 18 heures 35.

AVIS ÉMIS EN COMMISSION

Avis n° 1

La commission a entendu l'exposé de l'état des lieux statistique relatif au système d'information sur le mal-logement.

La situation a été décrite par rapport aux préconisations du rapport du groupe de travail sur le mal logement de 2011, qui s'organisaient autour de 3 axes :

- Préciser les concepts et les définitions
- Faire évoluer les sources statistiques
- Faire des enquêtes qualitatives pour préciser les besoins de statistiques

Les présentations ont souligné qu'un très grand nombre de ces préconisations ont été intégrées par les producteurs dans l'évolution du système d'information et ont donné lieu à plusieurs publications et qu'il reste encore des potentiels importants pour les chercheurs.

La commission retient cependant les points de vigilance et de progression suivants et sera attentive à leur prise en compte :

- Dans la catégorie des formes particulières d'habitat, une meilleure appréhension des habitations de fortune et des hébergements dans les chambres d'hôtel,
- Pour les hébergements sociaux, la recherche de solutions pour mieux prendre en compte les hébergements d'urgence
- Concernant la dimension territoriale, la poursuite des avancées par le rapprochement et la comparaison des sources, notamment administratives
- Enfin, la poursuite de l'exploration des parcours d'entrée et de sortie des diverses situations de mal-logement, notamment pour la population des migrants.

Avis n° 2

La commission a pris connaissance de la solution envisagée conjointement par l'Insee et le SDES pour réaliser la prochaine enquête logement en 2020.

La commission retient que, parallèlement à cette première étape, une préparation du passage à une collecte multimodale devrait permettre une réalisation régulière de cette enquête à partir de 2023, à un rythme quinquennal idéalement, tel que le Cnis l'avait préconisé.

Plus généralement, la commission continue à soutenir le maintien d'une approche statistique détaillée et régulière. Cette recommandation s'applique à l'ensemble des sources d'information sur le logement.

Avis n° 3

Pour l'appréhension et la connaissance des populations sans-domicile, dont l'évolution des caractéristiques a été soulignée en séance, la commission souhaite que soit reconduite l'enquête « Sans-domicile », qui couvre un champ non observé dans les autres sources de la statistique publique.

Avis n° 4

La commission attire l'attention des producteurs sur la nécessaire harmonisation des indicateurs relatifs au logement avec ceux retenus dans le cadre du groupe de travail du Cnis sur la déclinaison française des indicateurs des objectifs de développement durable, notamment dans une perspective d'ouverture internationale.

Référence : Avis moyen terme 2014-2018, Commission Démographie et questions sociales, Avis n°5 'Logement, Qualité, conditions du logement' et Avis n°6 'Logement, Accès aux données, indicateurs clés'

LISTE DES DOCUMENTS

Disponibles et téléchargeables sur le site Cnis.fr

Documents préparatoires

- [Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité](#)
- [Demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951](#)
- [Publication Insee Références 2017 - Le logement en France](#)
- [Publication Insee Références 2017 ANNEXES - Le logement en France](#)
- [Publication Drees Etudes et Résultats numéro 916](#)
- [Publication Drees Etudes et Résultats numéro 918](#)

Documents complémentaires

- [Bilan du Moyen terme 2014-2018 - Commission Démo](#)
- [Les sources statistiques sur le mal-logement. Présentation de l'Insee](#)
- [L'enquête Sans Domicile. Présentation de l'Insee](#)
- [Les sources statistiques sur le mal-logement. Présentation de la Drees](#)
- [L'avenir du système d'information sur le logement. Présentation de l'Insee et du Sdes](#)
- [Présentation de l'enquête nationale logement 2020, par le SDES](#)
- [Présentation de l'enquête Elipa 2, par le DSED](#)
- [Présentation du module secondaire 2019 de l'enquête SRCV, par l'Insee](#)

AVIS « 7BIS »

Avis sur les demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

[Formulée par le Service de la Donnée et des Études Statistiques \(SDES\) du ministère de la Transition écologique et solidaire.](#)

Accès aux données de l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (OLAP)

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Avis d'opportunité d'enquête

Enquête nationale logement 2020

Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa 2)

Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages (SRCV) – Module secondaire portant sur la transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête nationale logement 2020

Type d'opportunité : Reconstitution d'enquête existante

Périodicité : Rééditée de manière irrégulière

Demandeurs : Service de la donnée et des études statistiques (Sdes), ministères de la Transition écologique et solidaire (MTES) et de la Cohésion territoriale (MCT)

Au cours de sa réunion du 6 juin 2018, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête nationale logement 2020.

L'enquête est d'initiative nationale. Elle ne répond à aucune directive européenne. Cette enquête se situe dans la lignée des enquêtes nationales logement, enquêtes de grande ampleur (de l'ordre de 33 000 ménages interrogés en moyenne) qui ont jusqu'à présent toujours été réalisées par l'Insee depuis 1955. Les trois dernières enquêtes datent de 2002, 2006 et 2013.

L'édition de 2020 est réalisée à la demande de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) du ministère de la Cohésion des territoires qui en assurerait le financement. La DHUP participerait désormais au financement des futures enquêtes de manière annuelle, répondant ainsi à la recommandation n°3 du rapport sur l'organisation du service statistique dans le domaine du logement de juin 2014 qui demandait d'envisager de sécuriser la réalisation de l'enquête logement.

Depuis la fin des années 2000, l'Insee a connu des difficultés à insérer l'enquête dans son programme de collecte, eu égard à la montée de la charge des enquêtes européennes. L'Insee et le Sdes envisagent d'utiliser à l'avenir d'autres modes de collecte (internet et téléphone) mobilisant moins le réseau des enquêteurs en complément du face-à-face, condition nécessaire à la réalisation de cette enquête par l'Insee. Toutefois, la conception du nouveau protocole de collecte en multimode ne sera pas finalisée pour 2020. Il a donc été décidé que le Sdes réalise l'édition 2020 de l'ENL en face-à-face en faisant appel à un prestataire privé. L'édition suivante, annoncée en 2022-2023, serait de nouveau réalisée par l'Insee, en maîtrise d'ouvrage avec le Sdes.

L'enquête vise à décrire très précisément les conditions de logement des ménages, permettre d'apprécier les effets des politiques du logement, évaluer les dépenses en logement des ménages. Les principaux thèmes abordés sont :

- les caractéristiques physiques du parc de logements (taille, confort sanitaire, chauffage, dépendances),
- la qualité de l'habitat : état du logement et de l'immeuble, bruit, exposition, localisation, environnement, voisinage, sécurité, équipements, utilisation d'énergies propres,...
- les modalités juridiques d'occupation du logement,
- les difficultés d'accès au logement, la solvabilité des ménages,
- les dépenses (loyers, charges locatives ou de copropriété, prix et financement des logements achetés récemment, remboursements d'emprunt des accédants, travaux) et les aides dont bénéficient les occupants,
- les ressources perçues par les membres du ménage,
- le patrimoine en logements des ménages,

- la mobilité résidentielle des ménages,
- l'opinion des ménages sur leur logement et leur désir éventuel d'en changer.

Elle permet notamment d'apporter des données de cadrage pour les autres sources et de calculer des loyers imputés pour le compte du logement. Dans un souci de continuité dans le temps, le questionnaire de 2020 sera proche de celui de 2013.

Le champ de l'enquête est constitué des logements ordinaires occupés à titre de résidence principale en France métropolitaine. L'unité statistique interrogée est le ménage qui rassemblant l'ensemble des personnes résidant dans un logement qui est leur résidence principale. Les individus pourront être personnellement sollicités, s'ils sont hébergés faute de pouvoir disposer d'un logement personnel ou s'ils ont connu des épisodes sans domicile dans leur vie antérieure.

L'échantillon devrait porter sur un minimum de 17 000 ménages répondants, plus faible que celui des enquêtes précédentes (27 000 en 2013), mais qui reste important. Toutefois pour répondre à de besoins spécifiques et parce que l'analyse des situations marginales de logement rend nécessaire de retenir dans l'échantillon certaines catégories numériquement faibles, la réduction de l'échantillon pourrait être en partie compensée en sur-représentant des catégories de ménages (comme les plus modestes, les locataires, les accédants récents). Ce travail d'optimisation de l'échantillon sera facilité par l'utilisation de Fidéli en tant que base de sondage. Un groupe de travail associant l'Insee et le Sdes sera mis en place dès juin 2018 pour optimiser les sur-représentations en fonction des besoins et des informations disponibles dans la base de sondage.

La collecte de l'enquête sera réalisée par un prestataire privé. Un appel d'offre sera lancé en septembre 2018. Le prestataire sera désigné en décembre 2018. La collecte devrait démarrer en septembre 2019 et prendre fin en juillet 2020. Elle sera réalisée sous ordinateur (Capi) lors d'un entretien en face-à-face ; la durée prévue est de 60 minutes en moyenne.

Au niveau des instances de concertation, un comité de pilotage sera chargé de superviser les travaux de l'équipe projet en suivant les différentes étapes de réalisation de l'enquête. Il a été mis en place en mai 2018 et comprend des représentants du Sdes, de la DHUP, de la SDAG du CGDD et de la division logement de l'Insee.

Un comité d'utilisateurs se réunira de juin 2018 à décembre 2018 pour travailler sur le questionnaire. Il comprendra des représentants du Sdes, de l'Insee, des organismes utilisateurs de l'enquête et traditionnellement partenaires ainsi que des chercheurs. Il aura comme objectif de veiller à la continuité du questionnement avec l'enquête de 2013, mais également d'anticiper les éventuels changements imposés par l'utilisation du multimode dans la future enquête.

Un groupe de travail qui réunira des membres du Sdes et de l'unité des méthodes statistiques de l'Insee étudiera au 4^{ème} trimestre 2018 le plan de sondage.

En aval de la collecte un groupe d'exploitation sera constitué (septembre 2020) afin de valider les redressements.

La mise à disposition des données de collecte s'effectuera en deux phases :

- Mise à disposition de bases anonymisées provisoires aux membres du groupe d'exploitation pour validation.
- Mise à disposition de bases définitives anonymisées au réseau Quetelet et au CASD environ 12 mois après la fin de la collecte.

S'agissant du Sdes, un quatre pages sera publié au deuxième semestre 2021. Parallèlement, il coordonnera un ouvrage regroupant plusieurs articles notamment de contributeurs extérieurs.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour une période de deux ans, soit 2019 et 2020.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants – Elipa 2

Type d'opportunité : Réédition d'enquête déjà réalisée

Périodicité : Rééditée de manière irrégulière

Demandeurs : Le Département des Statistiques, des Etudes et de la Documentation (DSED) de la Direction générale des Etrangers en France (DGEF) du ministère de l'Intérieur.

Au cours de sa réunion du 6 juin 2018, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa 2).

Cette enquête nationale permet d'alimenter le débat public sur l'intégration des nouveaux arrivants à travers le suivi des personnes détentrices d'un premier titre de séjour, notamment les réfugiés. Elle est sans lien avec un règlement européen.

L'enquête intéresse tout particulièrement la Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN) de la Direction générale des étrangers en France (DGEF) chargée de concevoir et de mettre en œuvre la politique publique d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants. Elle constitue une action du programme 2018 pour la mise en œuvre du Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI) de la Commission européenne. Par ailleurs, elle répond aussi à une recommandation du rapport Taché sur l'intégration des réfugiés en France (2018), encourageant la commande d'études sur les primo-arrivants (axe 1 « développer les instruments de connaissance sur la politique d'intégration »).

La première édition réalisée entre 2010 et 2013 a été la première opération scientifique permettant un suivi de cohorte en trois vagues de migrants auxquels vient d'être délivré un premier titre de séjour et ayant signé un Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI). Elle reprenait les principes et les grands thèmes de l'enquête PPM « Parcours et profils des migrants » conduite par la Drees en deux vagues en 2006 et 2007.

L'enquête Elipa 2, s'intéresse aux détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'au moins un an, qu'ils aient signé ou non un contrat d'intégration républicaine (CIR, ex-CAI). Elle restera comparable à Elipa 1 sur les dispositifs d'accueil des nouveaux migrants (CAI et CIR).

L'enquête vise à appréhender le parcours des nouveaux migrants de la migration permanente au plus près de l'obtention de leur premier titre de séjour d'au moins un an. Les thèmes abordés dans cette deuxième édition sont identiques à ceux de la première édition, à savoir :

- la connaissance du parcours migratoire : situation avant et après l'arrivée en France, motif de la migration, projet migratoire ;

- la connaissance du parcours d'intégration dans des domaines variés : acquisition de la langue française, intégration sur le marché du travail, accès au logement, vie sociale ;
- la connaissance du parcours administratif et de ses difficultés ;
- l'évaluation et la satisfaction du dispositif d'accompagnement des nouveaux migrants : le Contrat d'intégration républicaine (CIR), entré en vigueur le 1er juillet 2016, se substitue au CAI qui faisait l'objet de la première édition.

Le champ géographique de l'enquête est la France métropolitaine. L'unité enquêtée est l'individu détenteur d'un premier titre de séjour d'au moins un an, délivré en 2018 et valide au 1^{er} février 2019, hors motifs « étudiant » et « migration saisonnière ou temporaire ».

La première interrogation est prévue au deuxième trimestre 2019 et la deuxième un an plus tard, au deuxième trimestre 2020. La troisième et dernière interrogation est prévue au deuxième trimestre 2022.

Les entretiens se dérouleront en face-à-face par ordinateur (CAPI). Ils seront menés par des enquêteurs interprètes ; dix langues seront proposées (le français et neuf langues étrangères). Ce mode de collecte s'est révélé tout à fait adapté à cette population lors de l'enquête PPM et de la première édition de l'enquête. La durée de l'entretien restera dans les limites habituelles de l'enquête en face-à-face, entre 45 et 60 minutes maximum.

Il n'est pas prévu de questions sur les opinions religieuses, les origines raciales ou ethniques, ou la vie sexuelle. L'état de santé sera abordé au travers de deux questionnaires très réduits (3 questions pour la santé physique et 2 questions pour la santé mentale).

Deux instances de concertation ont été mises en place :

- **Un comité de pilotage** : Composé des principales directions intéressées par l'enquête au sein de la DGEF (Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité, Direction de l'immigration, Direction de l'asile, Service du pilotage et des systèmes d'information) et du DSED, service statistique ministériel, il se réunira autant de fois que nécessaire, plusieurs fois par an, pour suivre l'avancement des différentes phases de l'enquête et résoudre les éventuels blocages. Il est présidé par le chef du DSED.
- **Un comité scientifique** : Composé de chercheurs travaillant sur la thématique de la migration (Ined, Ecole d'économie de Paris, Paris Dauphine, Lille Economie Management -LEM-) et d'organismes d'études ayant exploité l'enquête (Insee, Dares, OCDE) il se réunira au cours de l'année précédant les vagues d'enquête. A terme, il sera chargé de l'exploitation de l'enquête. Il est présidé par le chef du DSED.

Les premiers résultats sont prévus au premier trimestre 2020, suivis d'autres publications jusqu'en 2025.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour une période de quatre années, soit de 2019 à 2022.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages (SRCV) – Module secondaire portant sur la transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux

Type d'opportunité : Reconduction d'enquête existante

Périodicité : Dernière collecte du module secondaire sur la transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux en 2011

Demandeurs : Division « Revenus et patrimoine des ménages » en collaboration avec la division « Conditions de vie ». Département des Ressources et des conditions de vie des ménages de l'Insee. Pôle « Enquêtes nationales auprès des ménages » de la Direction régionale du Grand Est.

Au cours de sa réunion du 6 juin 2018, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet de module secondaire de l'enquête SRCV 2019 (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages) portant sur la transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux.

Le dispositif statistique EU-SILC (*European Union - Statistics on income and living conditions*) est prévu par le règlement n°1177/2003 du Parlement européen et du Conseil. Il a été mis en place en 2004 en France.

Les Statistiques sur les Ressources et les conditions de vie (SRCV) sont la partie française du système EU-SILC. Ces statistiques sont collectées annuellement sous forme d'enquête en panel : chaque année, un échantillon de ménages répondant pour la première fois à l'enquête vient alimenter le panel ; un échantillon dit "sortant" quitte alors le panel. Les ménages du panel sont interrogés neuf années au total (échantillon rotatif renouvelé par neuvième). À l'occasion de chaque enquête annuelle, le règlement européen prévoit qu'un questionnaire complémentaire spécifique est ajouté sous forme d'un module dit secondaire. Pour l'enquête de 2019, le module secondaire est intitulé « transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux ».

A partir de 2020, l'enquête EU-SILC va être refondue, et le module secondaire sur la transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux sera intégré à l'enquête tous les six ans. Son passage en 2019 sera un test grandeur nature en vue de la finalisation du questionnaire post-refonte.

La Commission européenne est le premier utilisateur des résultats, qui pourront être utilisés en France par les services de l'administration (services statistiques ministériels en particulier) et les chercheurs intéressés par les questions relatives aux conditions de vie, et en particulier la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'objectif du module secondaire sur la transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux est de mieux connaître le lien entre les conditions de vie pendant l'adolescence et le niveau de vie à l'âge adulte. Les thèmes couverts sont :

- l'origine sociale des parents (niveau de diplôme, code ISCO, statut d'activité) ;
- la composition familiale de la personne lorsqu'elle avait 14 ans (présence de ses parents dans le foyer, type de ménage dans lequel l'enfant vivait, nombre d'adultes, d'enfants et d'actifs vivants dans le ménage) ;

- les conditions de vie et la situation financière du ménage lorsque la personne avait 14 ans (pouvoir manger de la viande, du poisson (ou un équivalent végétarien) tous les jours, disposer des livres et du matériel scolaire, partir en vacances une semaine par an).

Les unités interrogées pour le module secondaire sont les ménages ordinaires en France métropolitaine interviewés dans le cadre de l'enquête annuelle 2019 du dispositif SRCV. L'échantillon annuel de SRCV 2019 est constitué d'environ 15 000 ménages, dont 4 600 ménages entrants. L'échantillon entrant augmente à partir de 2019 en prévision de la baisse de la durée de panel (de 9 ans à 4 ou 6 ans) dans le cadre de la refonte SRCV en 2020.

Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par enquêteur en face-à-face sous CAPI. Le questionnaire du module est passé dans le prolongement du questionnaire principal de SRCV. Le temps d'interview du module secondaire ne devra pas dépasser une dizaine de minutes. La collecte est prévue de mi-avril jusqu'à fin juin 2019 et sera assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee.

La concertation européenne s'est organisée de la manière suivante. Dès décembre 2016, un premier *working group* a été mis en place par Eurostat sur le sujet. L'Insee y a été représenté par la division « Revenus et patrimoine des ménages ». Les équipes EU-SILC des instituts nationaux de statistiques (INS) ont ensuite été consultées à plusieurs reprises. Par la suite, le projet a été soumis aux directeurs de statistiques sociales des INS. Eurostat est resté maître en dernier ressort du règlement. Ce module secondaire a également fait l'objet au niveau européen d'un focus group avec la mise en place d'interviews dans trois langues (Français, Anglais et Polonais) afin de traiter la formulation des questions, d'analyser leur qualité et d'anticiper les modalités de réponse.

Au niveau français, les divisions « conditions de vie » et « études sociales » seront consultées sur la formulation du questionnaire français.

En terme de diffusion, le règlement cadre EU-SILC prévoit que les fichiers redressés et apurés seront transmis à Eurostat en septembre 2020. Eurostat demande toutefois à recevoir une première version des fichiers, sans les variables de revenu, dès mars 2020. Les données issues de ce module secondaire figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2021 destiné au Conseil européen. En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (Insee Première, Insee Références, Économie et statistique) à partir de 2021.

Une nouvelle procédure est en cours de validation. Sous réserve qu'elle soit bien mise en place, les fichiers anonymisés (Fichier de production et de recherche) seront désormais mis à disposition après demande auprès du comité du secret puis autorisation des Archives de France. Les chercheurs (la liste des organismes de recherche étant pré-établie) accéderont au fichier de production et de recherche via le réseau Quetelet. Les services statistiques ministériels, administrations, organismes à mission de service public, organismes internationaux et instituts nationaux de statistiques (dont la liste est également pré-établie) y accéderont via Insee Info Service.

Les fichiers contenant des données confidentielles sont accessibles via le **Centre d'accès sécurisé distant (CASD)** et nécessitent une autorisation du Comité du secret.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ce module secondaire. L'opportunité est accordée pour l'année 2019.